



MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE - OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Cinquième année No 6
Fifth year

9 Mars 1908
March

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"

City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Paraît le lundi matin

Published every Monday
morning

Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year

Payables d'avance
Payable in advance

AMENDEMENTS A LA CHARTE DE LA VILLE

AMENDMENTS TO THE CITY CHARTER.

Projet de loi amendant la charte de la Ville de Montréal et ses Amendements.

Bill to Amend the Charter of the City of Montreal and its Amendments.

(TEL QU'ADOPTÉ PAR LA COMMISSION DE LÉGISLATION, LE 29
FÉVRIER 1908).

AS ADOPTED BY THE LEGISLATION COMMITTEE, THE 29th
FEBRUARY 1908).

ATTENDU que la Cité de Montréal, a, par sa pétition, représenté qu'il est à propos d'apporter des modifications à la loi 62 Victoria, chapitre 58, revisant et refondant la charte de la Cité de Montréal, ainsi qu'à ses amendements, et qu'il convient d'accéder à sa demande:

WHEREAS the City of Montreal has, by its petition, represented that it is advisable to make certain charges to the Act 62 Victoria, chap. 58, to revise and consolidate the Charter of the City of Montreal and to its amendments, and it is expedient to grant such prayer:

En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

Therefore, His Majesty, by and with the advice and consent of the Legislature of Quebec, enacts as follows:

Sect. 1. L'article 333 de la loi 62 Victoria, chapitre 58, tel que remplacé par la loi 3 Ed. VII, chap. 62, sec. 26, est remplacé par le suivant:

Sect. 1.—Art. 333 of the Act. 62 Vict., chap. 58, as replaced by the Act 3 Edward VII, chap. 62, sect. 26, is replaced by the following:

"333. Tous les ans, avant le premier mai, le Conseil peut disposer des capitaux que la Cité a à sa disposition dans les limites de ses pouvoirs d'emprunt légaux et pour les fins seulement mentionnées et indiquées dans l'article 344; pourvu, toutefois, qu'aucune dépense sur ces capitaux ne soit votée ou faite avant que les détails et le coût approximatif de chacun de ces travaux ou des objets pour lesquels l'on se propose de faire ainsi une dépense spéciale aient été soumis au Conseil et approuvés par la majorité absolue de tous les membres du Conseil sur un rapport de la Commission des Finances, conformément à l'article 42 tel qu'amendé."

"333. Every year, before the 1st of May, the Council may dispose of such capital amounts as the City may have at its disposal within the limits of its legal borrowing powers, but only for the purposes mentioned and set forth in Art. 344; provided, always, that no expenditure of such capital amounts shall be voted or made, until the details and the approximate cost of each of the works or objects for which such capital expenditure is contemplated, are submitted to the Council and approved by the absolute majority of all the members of the Council, on a report of the Finance Committee, as provided by Art. 42, as amended."

Sect. 2. L'article 343 de la loi 62 Vict, chap. 58, est remplacé par le suivant:

Sect. 2.—Art. 343 of the Act 62 Vict., chap. 58, is replaced by the following:

"343 En sus des emprunts spéciaux, autorisés par la loi 62 Vict., chap. 58 et ses amendements, de même que ceux autorisés par l'article 344 et l'Acte qui l'amende, lesquels ne font pas partie de la dette consolidée, le pouvoir d'emprunt de la Cité est limité à quinze pour cent de l'évaluation des immeubles imposables et cette limite ne sera jamais excédée.

"343 In addition to the special loans, authorized by the Act. 62 Vict., chap. 58 and its amendments, as well as those authorized by Art. 344 and the Act amending the same, which do not form part of the consolidated debt, the borrowing power of the City shall be limited to 15% of the valuation of assessable real estate and such limit shall never be exceeded.

"Mais l'abrogation dudit article ne sera pas interprétée de façon à priver la Cité de faire toutes choses nécessaires pour compléter la consolidation de sa dette conformément à l'annexe "A" de la loi 62 Vict., chap. 58.

"But the repeal of said article shall not be construed as preventing the City to take such steps as may be necessary to complete the consolidation of its debt, in accordance with schedule "A," annexed to the Act 62 Vict., chap. 58."

Sect. 3. L'article 344 de la loi 62 Vict., chap. 58, tel qu'amendé par la loi 4 Edouard VII, chap. 48, article 10 et par la loi 7 Ed. VII, chap. 63, sec. 13, est remplacé par le suivant:

"344. Les fonds prélevés en vertu de l'article précédent ne seront affectés à d'autres fins que celles de poursuivre l'exécution de certains travaux publics, tels que le développement des services de l'aqueduc et de l'eau; le développement du système d'égouts et la confection de trottoirs permanents (non en bois), conformément aux dispositions de cette charte; la construction et l'agrandissement des édifices municipaux tels que marchés, postes de pompiers et de police, hôtels de ville, bains publics, vespasiennes, hôpitaux et autres constructions ou bâtiments municipaux; pavages permanents, ouverture et élargissement des rues; les dépenses d'expropriation autorisées par la loi ainsi que des travaux ou améliorations rendus nécessaires par ces expropriations; le coût de l'installation d'un système d'éclairage par l'électricité pour la Ville et les citoyens, l'acquisition de tout terrain et édifice nécessaire pour chacune de ces fins."

La révocation dudit article ne devra pas être interprétée comme affectant aucune matière ou chose faite ou qui doit être faite en vertu des dispositions dudit article.

Sect. 4. L'article 345 de la loi 62 Vict., chap. 58, est remplacé par le suivant:

"345. Tous emprunts futurs en vertu de l'article 343 tel que remplacé par la présente loi, pourront, à l'option du Conseil, être effectués par l'émission d'obligations, débiteures, ou stock enregistré, pour un terme fixe ou à perpétuité pourvu que le taux nominal de l'intérêt ne dépasse pas 4%. Ces obligations, débiteures ou stock enregistré pourront être émis en monnaie courante du pays où l'emprunt sera négocié.

"Il sera cependant loisible à la Commission des Finances de négocier ces emprunts temporairement au moyen de bons temporaires, bons du Trésor (*Treasury Bills*) ou autres effets négociables sur les grandes places monétaires, jusqu'à ce que le temps soit jugé favorable pour l'émission prévue au paragraphe précédent."

Sect. 5. L'article 346 de ladite loi 62 Vict., chap. 58, tel que remplacé par la loi 3 Edouard VII, chap. 62, art. 30, et tel qu'amendé par la loi 4 Edouard VII, chap. 48, art. 11, est abrogé.

Sect. 6. L'article 455 de la loi 62 Vict., ch. 58, est abrogé.

Sect. 7. Tous les ans, aussitôt que possible après que les évaluateurs auront signé le rôle d'évaluation foncière, il sera du devoir du contrôleur de la Cité de soumettre au Conseil un certificat démontrant le pouvoir d'emprunt résultant de l'augmentation de la valeur des propriétés imposables, et le Conseil pourra accorder des contrats pour la fourniture de matériaux en anticipation des travaux permanents à exécuter l'année suivante, pourvu que le montant ainsi engagé ne dépasse pas vingt pour cent du pouvoir d'emprunt ainsi évalué.

Sect. 8. L'article 350 de la loi 62 Vict., ch. 58, est remplacé par le suivant:

"350. Tout échevin autorisant ou approuvant l'affectation d'une partie quelconque des emprunts ci-dessus mentionnés à quelque autre fin que ce soit, est, par le fait même, déchu du droit de siéger dans le Conseil et est inéligible comme membre du Conseil pendant une période de cinq ans."

Sect. 9. L'article 5 de la loi 62 Vict., chap. 58, tel qu'amendé par la loi 7 Edouard VII, chapitre 63, section 1, est de nouveau amendé en y ajoutant les alinéas suivants:

"(a) Est annexé à la Cité et fera partie du quartier St-Denis,

"Un territoire borné au Nord-est par les numéros du cadastre 207 de la municipalité de Rosemont, 474 de la paroisse du Sault-au-Récollet; au Nord-ouest par le chemin de la Côte Saint-Michel; au Sud-ouest par le territoire annexé le 5 novembre 1906, c'est-à-dire par le numéro du cadastre 482 de la paroisse du Sault-au-Récollet et par la limite Nord-est du quartier Saint-Denis de la Cité de Montréal; au Sud-est par la municipalité de De Lorimier et la limite Nord-est d'une partie du numéro du cadastre 172 de la municipalité de Rosemont, ledit numéro 172 faisant maintenant partie de la Cité de Montréal. Ce territoire comprend les numéros du cadastre suivants et leurs subdivisions: 208, 209, 210 et 211 de la municipalité de

Sect. 3. Art. 344 of the Act 62, Vict., chap. 58, as amended by the Act 4 Ed. VII, ch. 48, art. 10, and by the Act 7, Edward VII, chap. 63, sect. 13, is replaced by the following:

"344. The money raised under the preceding Article shall be exclusively used for the purpose of carrying on certain public works, such as the extension of the water-works and water services; the extension of the drainage system and the laying of permanent sidewalks (not wooden), in accordance with the provisions of the Charter, the construction and extension of municipal buildings, such as markets, fire and police stations, City halls, public baths, lavatories, hospitals and other municipal buildings; permanent pavings, opening and widening of streets; the cost of expropriations authorized by law as well as of works or improvements rendered necessary by such expropriations; the cost of the installation of an electric lighting system for the City and the citizens; the acquisition of such lands and buildings as may be necessary for any of these purposes."

The repeal of said article shall not be construed as affecting anything already done or which must be done under the provisions thereof.

Sect. 4. Art. 345 of the Act 62 Vict., ch. 58, is replaced by the following:

"345. All future loans under Art. 343, as replaced by this Act, may, at the discretion of the Council, be effected by the issue of bonds, debentures or inscribed stock, for a fixed term or in perpetuity, provided that the nominal rate of interest does not exceed 4%. Such bonds, debentures or inscribed stock may be issued in currency of the country where the loan is negotiated.

"It shall, nevertheless, be lawful for the Finance Committee to negotiate such loans temporarily, by means of temporary bonds, treasury bills or other securities negotiable on the money markets until such time as a favorable opportunity arises for the issuing of stock, as provided in the preceding paragraph."

Sect. 5.—Art. 346 of said Act 62 Vict., chap. 58, as replaced by the Act 3 Edward VII, ch. 62, art. 30, and as amended by the Act 4 Edward VII, chap. 48, art. 11, is repealed.

Sect. 6.—Art. 455 of the Act 62 Vict., ch. 58, is repealed.

Sect. 7. Every year, as soon as possible after the assessors have signed the assessment roll, it shall be the duty of the City Comptroller to submit to the Council a certificate showing the borrowing power resulting from the increase of taxable values, and the Council may award contracts for the supplying of materials in anticipation of the permanent works to be performed, the following year, provided that the amount to be expended does not exceed 20% of the borrowing power thus valued.

Sect. 8.—Art. 350 of the Act 62 Vict., ch. 58, is replaced by the following:

"350. Any Alderman authorizing or approving the appropriation of any part of the loans above referred to to any other purpose whatever, shall *ipso facto* forfeit his seat in the Council and shall be ineligible to the Council for a period of 5 years."

Sect. 9.—Art. 5 of the Act 62 Vict, ch. 58, as amended by the Act 7 Edward VII, chap. 63, sect. 1, is further amended by adding thereto the following paragraphs:

"(a). The territory bounded to the North-east by cadastral Nos. 207 of the Municipality of Rosemont, and 474 of the Parish of Sault-au-Récollet; to the North-west by the Côte St. Paul Road; to the South-west by the territory annexed on the 5th Nov. 1906, that is to say by Cadastral No. 482 of the Parish of Sault-au-Récollet and by the North-eastern limit of St. Denis ward of the City of Montreal; to the South-east by the Municipality of De Lorimier and the North-eastern limit of a part of cadastral No. 172 of the Municipality of Rosemont, the said No. 172 now forming part of the City of Montreal, is annexed to the City and shall form part of St. Denis ward. Such territory comprises the following cadastral Nos. and their subdivisions: 208, 209, 210, and 211 of the Municipality of Rosemont, and Nos. 475, 476, 477, 478, 479, 480 and 481 of the Parish of Sault-au-Récollet."

"(b). The Municipality of the Village of De Lorimier, with its territorial limits as established by law, is an-

Rosemont et les numéros 475, 476, 477, 478, 479, 480 et 481 de la paroisse du Sault-au-Récollet."

"(b) Est annexée à la Cité de Montréal, sous le nom de quartier De Lorimier, et sera représenté au Conseil municipal de ladite Cité, par deux échevins, la municipalité du Village de De Lorimier, avec ses limites territoriales telles qu'établies par la loi. Les dettes actives et passives de ladite municipalité du Village de De Lorimier feront partie de l'actif et du passif de la Cité de Montréal et les employés permanents de ladite municipalité deviendront des employés de la Cité et seront continués dans leurs fonctions à la discrétion des Commissions ayant juridiction, lors du vote des crédits pour le prochain exercice."

"(c) Est annexée à la Cité de Montréal, sous le nom de quartier Maisonneuve, et sera représentée au Conseil Municipal de ladite Cité, par deux échevins, la ville de Maisonneuve, avec ses limites territoriales telles qu'établies par son Acte d'Incorporation. Les dettes actives et passives de ladite ville de Maisonneuve feront partie de l'actif et du passif de ladite Cité de Montréal, et les employés permanents de ladite municipalité deviendront des employés de la Cité et seront continués dans leurs fonctions à la discrétion des Commissions ayant juridiction, lors du vote des crédits pour le prochain exercice."

"(d) Est annexée à la Cité de Montréal, sous le nom de quartier Mont-Royal, et sera représentée au Conseil Municipal de ladite Cité, par deux échevins, la ville de Notre-Dame-des-Neiges, avec ses limites territoriales telles qu'établies par son Acte d'Incorporation. Les dettes actives et passives de ladite ville de Notre-Dame-des-Neiges feront partie de l'actif et du passif de la Cité de Montréal, et les employés permanents de ladite municipalité deviendront des employés de la Cité et seront continués dans leurs fonctions à la discrétion des Commissions ayant juridiction, lors du vote des crédits pour le prochain exercice."

"(e) Est annexée à la Cité de Montréal, sous le nom de quartier Laurier, et sera représentée au Conseil Municipal de ladite Cité, par deux échevins, la ville de Saint-Louis avec ses limites territoriales telles qu'établies par son Acte d'Incorporation. Les dettes actives et passives de ladite ville de Saint-Louis feront partie de l'actif et du passif de ladite Cité de Montréal, et les employés permanents de ladite municipalité deviendront des employés de la Cité et seront continués dans leurs fonctions à la discrétion des Commissions ayant juridiction, lors du vote des crédits pour le prochain exercice."

OPINIONS LEGALES

Réclamations Chas. Bénard, Hickey & Aubut,
pour travaux exécutés, sans autorisation
préalable, à la caserne des pompiers No 2

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 25 février 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Par résolution de votre Commission, en date du 20 février courant, deux questions nous sont soumises:

- 1o. "La Ville devrait-elle payer les montants réclamés?"
- 2o. "La Ville a-t-elle reçu, selon les informations contenues dans le dossier, la pleine valeur pour les travaux réclamés?"

A ces deux questions, nous avons l'honneur de répondre comme suit:

(a) Nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer à votre Commission, notamment le 22 juin 1906, que la Ville n'était nullement responsable du coût des travaux non autorisés, faits, tant par M. Charles Bénard que par MM. Hickey et Aubut, à la caserne des pompiers No 2, l'article 337 de la charte déniait même, dans les circonstances, tout droit d'action contre la Cité.

Nous maintenons que l'interprétation que nous avons donnée de cette disposition de la charte est la seule véritable, et nous la confirmons absolument.

Nous nous permettrons d'ajouter que notre opinion sur ce point a été contestée par le réclamant Bénard qui, le

nexed to the City of Montreal, as De Lorimier ward, and shall be represented in the Municipal Council of said City by two Aldermen.

"The assets and liabilities of the said Municipality of the Village of De Lorimier shall form part of the assets and liabilities of the City of Montreal, and the permanent employees of said Municipality shall become employees of the City and shall remain in office, at the discretion of the Committees having jurisdiction, when the appropriations for the next fiscal year are voted."

"(c). The Town of Maisonneuve, with its territorial limits as established by its Incorporation Act, is annexed to the City of Montreal, as Maisonneuve ward, and shall be represented in the Municipal Council of said City by two Aldermen.

"The assets and liabilities of the said Town of Maisonneuve shall form part of the assets and liabilities of the said City of Montreal, and the permanent employees of the said Town shall become employees of the said City and shall remain in office, at the discretion of the Committees having jurisdiction when the appropriations for the next fiscal year are voted."

"(d). The Town of Notre-Dame-des-Neiges, with its territorial limits, as established by its Incorporation Act, is annexed to the City of Montreal, as Mount-Royal ward, and shall be represented in the Council of said City by two Aldermen. The assets and liabilities of the said Town of Notre-Dame-des-Neiges shall form part of the assets and liabilities of the said City of Montreal, and the permanent employees of the said Town shall become employees of the said City and shall remain in office, at the discretion of the Committees having jurisdiction when the appropriations for the next fiscal year are voted."

"(e). The Town of St. Louis, with its territorial limits, as established by its Incorporation Act, is annexed to the City of Montreal, as Laurier ward, and shall be represented in the Municipal Council of said City by two Aldermen.

"The assets and liabilities of the said Town of St. Louis shall form part of the assets and liabilities of the said City of Montreal, and the permanent employees of the said Town shall become employees of the said City, and shall remain in office, at the discretion of the Committees having jurisdiction when the appropriations for the next fiscal year are voted."

LEGAL OPINIONS.

Claims from Chas Benard, Hickey & Aubut, for
work done without previous authorization,
to No. 2 Fire Station.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, 25th February 1908.

To the Chairman and Members of Finance Committee.

Gentlemen,

Per resolution of your Committee, dated February 20th instant, two questions were submitted to us:

- 1o. Should the City pay the sums claimed?
- 2o. Has the City, according to information contained in the record, received full value for the works claimed?

To the two questions, we beg to reply as follows:

(a) We already had the occasion of stating to your Committee, more particularly on the 22nd of June 1906, that the City was in no way responsible for the cost of unauthorized work done, either by Mr. Charles Bénard, or by Messrs. Hickey & Aubut, at No 2 fire station; article 337 of the Charter, under the circumstances, even denies any right of action against the City.

We maintain that the interpretation we have given of said provision of our Charter is the only true one, and we absolutely confirm said opinion.

We take the liberty of adding that our opinion, on that point was contested by the claimant Bénard who, on the

25 septembre 1906, a pris une action contre la Ville pour se faire payer d'une somme de \$175, prix des travaux non autorisés qu'il avait faits à ladite caserne des pompiers No 2. Nous avons contesté cette action, l'avons plaidée au mérite et elle est actuellement en délibéré depuis une couple de mois devant l'honorable juge Lafontaine.

(b) D'après les deux rapports de MM. l'architecte Montbriand et Alcide Chaussé, inspecteur des bâtisses, l'un en date du 15 juin, et l'autre du 19 juin 1906, et formant partie du dossier qui nous a été transmis avec la résolution de votre Commission, nous devons répondre dans l'affirmative à la deuxième question que vous nous avez posée.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

Expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine, 4ème section

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 28 février 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Finances.

Messieurs,

Conformément à vos instructions, nous avons pris communication d'un projet de bill de la part d'un certain nombre d'intéressés dans l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine, quatrième section, lequel sera soumis à la prochaine session de la Législature.

Le but de cette loi est d'obliger la Cité à payer plus que la moitié du coût total de cette amélioration.

Les raisons alléguées sont que les indemnités qui ont été accordées par les commissaires à certains propriétaires qui ne s'étaient pas conformés à la ligne du plan homologué, devraient être portées exclusivement à la charge de la Cité, sous le prétexte que les lignes qui ont été données aux propriétaires qui ont construit sur cette partie de la rue St-Antoine, ont été fournies d'une manière erronée, et dans plusieurs cas.

Nous soumettons ci-inclus un rapport détaillé de M. Perrin, qui démontre exactement la position, quant aux faits. Nous avons aussi annexé une lettre de M. le recorder Weir, président des commissaires, qui nous donne les raisons pour lesquelles ils ont accordé une indemnité complète aux propriétaires qui ont bâti en violation de la loi.

Il est constaté en effet que des lignes erronées ont été fournies aux propriétaires par l'officier du Département des Chemins, dans plusieurs cas. Dans d'autres, aucune ligne n'a été donnée, et, dans plusieurs cas, la ligne donnée n'aurait pas été suivie.

Comme ces erreurs sont de nature à vicier l'application sévère de la loi, qui veut que, dans ce cas, le propriétaire soit privé du prix de la valeur de sa bâtisse, et donneraient lieu à des litiges nombreux, soit, en tout, vingt propriétaires sur trente-neuf, qui pourraient exercer un recours en dommages, nous sommes d'opinion, dans ces circonstances, d'aviser votre Commission de recommander au Conseil d'accepter le principe du projet de bill, tel que rédigé, et de le faire suivre dans toutes ses phases devant la Législature de Québec. Nous pourrions ainsi faire homologuer le rapport des commissaires et clore finalement cette expropriation, ainsi que faire le dépôt et le rôle de perception.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

25th of September 1906 has taken an action against the City for the payment of a sum of \$175, being the price of unauthorized work done at the said No 2 fire station.

We contested the action, pleaded on the merits and it is now under deliberation for a couple of months before honorable Justice Lafontaine.

(b) According to the two reports, from Messrs. Montbriand, architect, and Alcide Chaussé, Building inspector, the former dated the 16th of June, and the other the 19th of June 1906, and forming of the record transmitted to us with your Committee's resolution, we beg to reply in the affirmative to the second question put to us.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Expropriation for the Widening of St. Antoine street, 4th Section.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Feb. 28th., 1908.

To the Chairman and Members of the Finance Committee.

Gentlemen,

In conformity with your instructions, we have taken communication of a proposed bill on behalf of a certain number of proprietors interested in the expropriation for the widening of St. Antoine street, fourth section, which will be presented at the next session of the Legislature.

The said bill has for object the compelling the City to pay more than one half of the total cost for said improvement.

The reasons given are that the indemnities granted by Commissioners to certain proprietors who had not complied with the line of the homologated plan, should be exclusively borne by the City, under pretence that the lines, which were given to proprietors, who have built upon said part of St. Antoine street, had been given in several cases, erroneously.

Enclosed, we submit a detailed report from Mr. Perrin which shows exactly the position, as to the facts. We have also attached a letter from Mr. Recorder Weir, chairman of the Commissioners, which gives the reasons why they granted a full indemnity to proprietors who have built in violation of the law.

In fact, it has been verified that erroneous lines had been furnished in several cases to proprietors by the officer of the Road department. In other cases, no line had been given, and, in several cases also, the line given had not been followed.

As said errors are of a nature to vitiate the severe application of law, which requires, that the proprietor be deprived of the price value of his building, and would give rise to many suits, say in all, twenty proprietors from thirty-nine who could claim damages, we are of opinion, under the circumstances, that your Committee should accept the principle of the bill as drafted, and to have same supervised in all its stages before the Quebec Legislature. Thus, we could have the Commissioners' report homologated, and finally, close this expropriation, we could also make the deposit and the collection roll.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys).

Indemnité aux héritiers du pompier N. Gagnon, décédé

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 28 février 1908.

Au Président et aux Membres de la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 20 février courant, un rapport du chef du service des Incendies, recommandant que les héritiers légaux du pompier N. Gagnon, qui a été tué dans l'accomplissement de son devoir lors du feu arrivé le 12 janvier dernier, reçoivent une indemnité de \$1,000, ayant été soumis et lu, tel rapport fut référé au Département en Loi pour une opinion sur icelui.

Pour nous conformer aux instructions contenues dans ladite résolution, nous avons l'honneur d'informer votre Commission que nous avons pris communication du rapport du chef du service des Incendies, adressé à votre Commission, exposant que le pompier Gagnon, du poste No 22, a trouvé la mort à la suite d'un accident pendant qu'il était occupé, avec d'autres pompiers, à combattre un incendie, et recommandant à la Cité d'accorder aux héritiers légaux du défunt Gagnon la somme de \$1,000 que la Cité octroie aux héritiers légaux des pompiers tués au feu dans l'exercice de leurs fonctions, indépendamment de leur temps de service.

Cette recommandation est basée sur le mode de paiement qui est en vigueur par l'adoption, par le Conseil, d'une résolution en date du 8 janvier de l'année 1875, subséquentement amendée dans une assemblée spéciale du Conseil de la Cité, tenue le 18 mars 1902, en vertu de laquelle des certificats de polices acquittées au montant de \$1,000 sont octroyés aux pompiers et sont payables, dans chaque cas, à leur mort, à leurs héritiers légaux.

Dans ces circonstances, nous sommes d'avis que cette somme de \$1,000 est due par la Cité aux héritiers légaux du nommé Gagnon, sur preuve légale de leur qualité, à la satisfaction de votre Commission.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les avocats de la Cité).

Indemnity to the Legal Heirs of deceased Fireman N. Gagnon.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Feb., 28th 1908.

To the Chairman and Members of the Fire and Light Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 20th of February instant, a report from the chief of the Fire department, recommending that the legal heirs of fireman N. Gagnon, who was killed while on duty, at a fire on the 12th of January last, be paid an indemnity of \$1,000, having been submitted and read, the said report was referred to the Law Department for an opinion thereon.

In pursuance to instructions contained in said resolution, we beg to inform your Committee that we have taken communication of the report, made to your Committee by the chief of the Fire department, stating that fireman Gagnon, of No. 22 fire station, was killed by accident while working with other firemen to put out a fire, and recommending that the City grant the legal heirs of late Gagnon the sum of \$1,000, which the City gives to the legal heirs of firemen, who are killed, while on duty, independently of their time of service.

This recommendation is based upon the mode of payment by the adoption by Council, of a resolution, dated the 8th of January 1875, subsequently amended at a special meeting of the City Council, held the 18th of March 1902, in virtue of which, certified paid-up policies, for a sum of \$1,000, are granted to firemen and are payable, in each case, at their death, to their legal heirs.

Under the circumstances, we are of opinion that the sum of \$1,000 is due by the City to the legal heirs of deceased fireman Gagnon, on the legal proof to your Committee of their titles.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,

(For the City Attorneys.)

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 20 février

Sont présents: MM. les échevins Mercier, Laviolette, David, Gallery, Robillard et Séguin.

1.—En l'absence de M. le président, sur proposition de M. l'échevin Robillard, M. l'échevin Mercier occupe le fauteuil de la présidence.

2.—Soumis et lus les rapports suivants du chef du service des Incendies:

(a) Recommandant que soit accordée une indemnité de \$1,000 aux héritiers légaux de feu le pompier N. Gagnon qui a trouvé la mort dans l'accomplissement de son devoir à l'incendie du 12 janvier dernier.

Référé au Département en Loi, avec prière de faire rapport.

(b) Recommandant de demander par la voie des journaux des soumissions pour la fourniture d'uniformes, boyaux, etc., ainsi que de ferronnerie et d'autres matériaux requis pour l'atelier de réparations du service des Incendies pour l'année 1908, et recommandant que le contrat pour la ferronnerie et autres matériaux requis pour l'atelier ne soit adjugé que pour une période de six mois.

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Résolu: Que le secrétaire soit prié de demander, par la voie des journaux, des soumissions pour la fourniture des uniformes d'été et d'hiver, chaussures en cuir, képis et chemises en flanelle bleu-noir pour les officiers et pompiers du service des Incendies, et 3,000 pieds de boyaux; ainsi que pour la fourniture de dix uniformes pour les réparateurs du service des Alarmes d'incendie; et que soit différée la question de la ferronnerie et des autres matériaux pour l'atelier.

(c) Recommandant de prier la Commission de l'Hôtel de Ville d'autoriser M. Drouin à livrer à l'atelier de réparations du service des Incendies quelques vieux meubles actuellement au rancart dans la cave de l'hôtel de ville, consistant en un pupitre à hauteur d'appui (*upright desk*), une table, quelques tablettes et un tabouret, afin de garnir le bureau de l'atelier.

Résolu: De transmettre une copie du rapport du chef à la Commission de l'Hôtel de Ville et de demander que la requête du chef soit accordée.

(d) Recommandant que le surintendant du service de l'Eclairage soit requis de placer une lampe à arc dans la nouvelle caserne de pompiers No 5.

Résolu: D'acquiescer au rapport du chef et de prier le surintendant d'agir en conséquence.

3.—Soumises et lues les requêtes suivantes:

(a) De M. F. Robertson, demandant la permission d'ériger une chaudière à vapeur de 100 chevaux sur le lot No 1378 du cadastre, rue Ottawa, quartier Ste-Anne.

L'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable, et aucune objection n'étant soulevée,

Sur proposition de M. l'échevin Gallery, il est

Résolu: Que la permission demandée soit accordée, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

(b) De M. J.-N. Boucher, demandant la permission d'ériger une forge aux Nos 47 et 51 de la rue Panet, quartier Papineau. Est aussi soumise une contre-requête de citoyens résidant sur la rue Panet, et une lettre de M. le curé P.-J. Brady, protestant contre l'érection de cette forge.

Après délibération, et l'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable,

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of meeting held the 20th of February.

Present: Ald. Mercier, Laviolette, David, Gallery, Robillard and Séguin.

1.—In the absence of the chairman, on motion of Ald. Robillard, Ald. Mercier took the chair.

2.—Submitted and read the following reports from the chief of the Fire Department:

(a) Recommending that the legal heirs of the late foreman W. Gagnon, who was killed, in the performance of his duty at a fire, the 12th January last, be granted an indemnity of \$1,000.

Referred to the Fire Department for a written report.

(b) Asking that tenders for the supply of officers' and men's summer and winter uniforms, fire hose, etc., also asking that tenders for ironware and other material required for the repair shop, be advertised for, and recommended that the contract for said ironware and other material be awarded for a period of six months only.

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That the secretary be instructed to advertise for the supply of officers' and men's summer and winter uniforms, leather shoes, caps, flannel shirts, and 3,000 feet of fire hose; also for the supply of summer uniforms for ten linemen of the Fire Alarm Department, and that the question of ironware and other material for the repair shop, be deferred.

(c) Recommending that the City Hall Committee be requested to authorize Mr. Drouin, to deliver to the Fire Department Repair Shop some old furniture, now stored in the City Hall cellar, consisting of one upright desk, one table, some shelving and a stool to fit up the shop office.

Resolved: That a copy of the chief's report to sent to the City Hall Committee and that it be asked that the chief's request be complied with.

(d) Recommending that the superintendent of the Light Department be requested to have an arc lamp placed in the new No. 5 Fire Station.

Resolved: That the chief's request be acceded to, and the superintendent instructed accordingly.

3.—Submitted and read the following petitions:

(a) From Mr. F. Robertson for permission to erect a steam engine and boiler of 100 horse power, on lot cadastral No. 1378, Ottawa street, St. Ann's ward.

The Building Inspector reporting favorably thereon, and there being no opposition, on motion of Ald. Gallery, it was

Resolved: That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

(b) From Mr. J. N. Boucher, for permission to erect a blacksmith shop, at Nos. 47 and 51 Panet street, Papineau ward. Also submitted a counter petition from citizens residing on Panet street, and a letter from Rev. R. J. Brady, P. P., protesting against the erection of said blacksmith shop.

After deliberation and the Building Inspector reporting favorably thereon, on motion of Ald. Robillard, it was

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu: Que la permission demandée soit accordée, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence. (M. l'échevin Laviolette dissident).

(c) De M. W. Grant, demandant la permission d'ériger une forge au No 129 de la rue St-Alexandre, quartier St-Laurent. Est aussi soumise une contre-requête de citoyens résidant sur la rue St-Alexandre et sur les rues avoisinantes, protestant contre l'érection de cette forge.

MM. M. Beulac, Read, Sadler et Gravel se présentent devant la Commission à l'appui de ladite contre-requête et ils déclarent qu'une forge existe dans les environs.

M. Mercier, avocat, se présente devant la Commission au nom de M. Grant, et attire son attention sur le règlement No 340, concernant l'établissement des forges, etc., et représente que le requérant avait une option pour l'achat de la propriété.

Après délibération, et le requérant s'étant conformé au règlement No 340,

Sur proposition de M. l'échevin Séguin, il est

Résolu: Que la permission demandée soit accordée, sujette néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices; et que soit présenté au Conseil un rapport en conséquence.

(d) De la "Franco-American Automobile Co," demandant la permission d'occuper une bâtisse située sur le lot No 415 de la rue Guy, pour l'emmagasinage et la vente de gasoline.

L'inspecteur des Edifices ayant fait un rapport favorable suivant le règlement No 340, et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: Que la permission demandée soit accordée, sujette néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices; et que soit présenté au Conseil un rapport en conséquence.

(e) De MM. Edmond David & Cie, demandant la permission d'ouvrir une cour à bois et à charbon aux Nos 140 et 142 de la rue St-Hubert, Villeray, quartier St-Denis.

Le requérant s'étant conformé au règlement et aucune objection n'étant soulevée, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la permission demandée soit accordée, sujette néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices.

(f) De M. J.-A. Christin, demandant la permission de construire un patinoir sur le lot situé sur le côté Nord de la rue Ste-Catherine, entre les rues Atwater et Closse.

L'inspecteur des Edifices ayant fait rapport que la bâtisse projetée sera solide, et aucune objection n'étant soulevée,

Sur proposition de M. l'échevin Robillard, il est

Résolu: Que la permission demandée soit accordée sujette néanmoins à la surveillance et à l'approbation de l'inspecteur des Edifices, et que soit présenté au Conseil un rapport en conséquence.

(g) De la "S. Carsley Co.," demandant la permission de modifier et d'agrandir une écurie située sur le lot No 182 du cadastre, subdivision 3, 4 et 5, rue Concord, quartier St-Laurent.

Après délibération, il est

Résolu: De confirmer le rapport présenté au Conseil le 14 novembre 1907, recommandant que la permission demandée ne soit pas accordée, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence. (MM. les échevins Séguin et Gallery dissidents).

4.—Soumis et lu un rapport du surintendant du service de l'Eclairage, demandant d'être autorisé à encourir les dépenses nécessaires pour placer deux lampes en face de la résidence de Son Honneur le Maire, sur l'avenue Laval, et suggérant que le coût d'installation, etc., soit chargé au crédit voté pour "Remplacer et enlever les poteaux."

Résolu: D'acquiescer au rapport du surintendant, sujet néanmoins à l'approbation du contrôleur de la Cité.

5.—Soumis et lu un rapport du surintendant du service des Alarmes d'incendie, soumettant à la Commission un cahier des charges concernant le nouveau système de télégraphe d'alarme qui doit être installé dans la nouvelle caserne No 5.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant que soit accordé à cette fin un crédit de \$53,000, montant

Resolved: That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly (.Ald. Laviolette dissenting).

(c) From Mr. W. Grant for permission to erect a blacksmith shop, at No. 129 Alexander street, St. Lawrence ward. Also submitted a counter petition from citizens residing on St. Alexander street and adjoining streets, protesting against said blacksmith shop.

Messrs. M. Beulac, Read, Sadler and Gravel appeared before the Committee in support of the counter petition, and declared that a forge already existed in the vicinity.

Mr. Mercier, advocate, appeared on behalf of Mr. Grant, and drew the attention of the Committee to By-Law No. 340, concerning the erection of a blacksmith's shop, etc., and he, the applicant, had an option for the purchase of the property.

After deliberation, and the petitioner having conformed with by-law No. 340, on motion of Ald. Séguin, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, subject however, to the superintendence and approval of the Inspector of buildings, and that a report be made to Council accordingly.

(d) From the Franco-American Automobile Co. for permission to occupy a building on lot No. 415 Guy street, for the storage and sale of gasoline.

The Building Inspector reporting favorably thereon, according to By-Law No. 340, and there being no opposition, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, subject, however, to the superintendence and approval of the Inspector of buildings, and that a report be made to Council accordingly.

(e) From Messrs. Edmond David & Co. for permission to open a grain, wood and coal yard, at Nos. 140 and 142, St. Hubert street, Villeray, St. Denis ward.

The petitioners having complied with the Law and there being no opposition, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the permission sought for be granted, subject, however, to the superintendence and approval of the Inspector of buildings.

(f) From Mr. J. A. Christin for permission to erect a skating rink, on lot situated on the North side of Ste. Catherine street, between Atwater and Closse streets.

The Building Inspector reporting that the contemplated building would be a solid structure, and there being no opposition, on motion of Ald. Robillard, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, subject, however, to the superintendence and approval of the Inspector of buildings, and that a report be made to Council accordingly.

(g) From the S. Carsley Co. for permission to alter and extend a stable on lot No. 182 subdivision Nos. 3, 4 and 5 Concord street, St. Lawrence ward.

After deliberation, it was

Resolved: To confirm the report made to Council, the 14th November, 1907, recommending that the permission sought for be not granted. (Ald. Séguin and Gallery dissenting).

4.—Submitted and read a report from the superintendent of the Light Department asking that he be authorized to incur the necessary expenses in order to place two lamps opposite the Mayor's residence, Laval Avenue, and suggesting that the cost of installation be charged to the appropriation voted for the "Replacing and Removing of posts".

Resolved: That the report be acceded to, subject, however, to the approval of the City comptroller.

5.—Submitted and read a report from the superintendent of the Fire Alarm Department, placing before the Committee specifications concerning the fire alarm system which is to be placed in the new No. 5 Fire Station.

Resolved: That a report be made to Council asking that the sum of \$53,000 be granted for the installation of the

nécessaire à l'installation d'un télégraphe d'alarme, appareils, instruments, etc., conformément au cahier des charges préparé par le surintendant des Alarmes d'incendie.

6.—Soumises et lues les lettres suivantes:

(a) De la "Phoenix Bridge & Iron Work Limited" re compte au montant de \$47.40 pour la fourniture d'une certaine quantité d'acier pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers No 5.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

(b) De la "Locomotive and Machine Co.", informant la Commission que les travaux en acier entrepris par cette Compagnie, pour la construction de la caserne de pompiers No 5, sont terminés.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée.

(c) De la "Children's Memorial Hospital," demandant qu'un avertisseur soit placé dans son établissement situé au No 500 rue Guy.

Le surintendant du service des Alarmes d'incendie fait rapport qu'un avertisseur ayant été placé en dehors dudit établissement, il ne peut pas recommander le placement d'un avertisseur en dedans, car les requérants ont l'intention de déménager.

Vû le rapport du surintendant du service des Alarmes d'incendie,

M. l'échevin Laviolette

Propose: Que la requête ne soit pas accordée.

M. l'échevin Gallery propose en

Amendment: D'accorder la requête, et que le surintendant du service des Alarmes d'incendie soit prié d'agir en conséquence.

Ledit amendement étant mis aux voix,

La Commission se partage:

Pour: Gallery—1.

Contre: Laviolette, Séguin, David—3.

L'amendement est alors négativé, la proposition principale est adoptée, et il est

Résolu: En conséquence.

(d) Soumise et lue une lettre, adressée à M. E. Desjardins, par la "Montreal Light, Heat & Power Co.", re service de l'éclairage avec le système de charge à prix fixe.

Résolu: De renvoyer la lettre au Département en Loi, ainsi qu'au surintendant du service de l'éclairage, avec instruction d'étudier le contrat de la Cité, concernant les clauses touchant l'éclairage fourni aux citoyens et de préparer leurs rapports par écrit, pour la prochaine assemblée.

7.—M. l'échevin Gallery soumet un certificat du Dr. O. René de Cotret, ex-médecin du service des Incendies, attestant que M. Arnold Espie, qui a servi sans interruption dans la brigade des pompiers depuis le 17 décembre 1888 jusqu'au 28 juin 1899, a quitté le service à cause des blessures reçues pendant qu'il travaillait contre un incendie dans le cours de l'année 1894. M. l'échevin Gallery demande qu'une police d'assurance acquittée soit accordée audit pompier.

Question référée au Département en Loi avec instruction de faire rapport par écrit pour la prochaine assemblée.

8.—Soumise et lue une lettre de M. J.-D. Rolland, gouverneur de l'Université Laval, adressée au surintendant du service de l'éclairage, demandant, au nom de l'Université, deux poteaux en fonte qui devront être placés à l'entrée de l'Université, rue St-Denis.

Résolu: D'acquiescer à cette demande et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

9.—M. l'échevin Laviolette

Propose: Que le docteur A. Sterling Morrison soit prié de continuer ses soins au corps des pompiers, avec salaire de \$600 pour l'année courante, ledit salaire étant payable le 15 et le 30 de chaque mois, et que le montant ci-dessus soit payé à même le crédit affecté au service médical.

Résolu: Que la question soit différée jusqu'à la prochaine assemblée.

10.—M. l'échevin Gallery pose certaines questions au surintendant du service de l'éclairage, relativement à l'inspection des gazomètres dans la Cité de Montréal.

M. Parent répond qu'il n'y a actuellement rien qui autorise la Ville à faire ces inspections, qui sont entièrement laissées à l'inspecteur nommé par le gouvernement en

fire alarm system, apparatus, instruments, etc., according to specifications prepared by the superintendent of the Fire Alarm Department.

6.—Submitted and read the following letters:

(a) From the Phoenix Bridge & Iron Works, Limited, re account of \$47.40 for a certain quantity of steel supplied for the construction of the new No. 5 Fire Station, Berthelet street.

Deferred until next meeting.

(b) From the Locomotive and Machine Co. informing the Committee that the steel work, contracted for the construction of No. 5 Fire Station, has been duly completed.

Deferred until next meeting.

(c) From the Children's Memorial Hospital asking that a fire alarm box be placed in their building, situated at No. 500 Guy street.

The superintendent of the Fire Alarm Department reported that as a temporary fire alarm box had been placed on the outside of their building, he could not recommend the placing of a box inside, as they intend moving out in a short time.

In view of the superintendent's report, Ald. Laviolette

Moved: That the request be not entertained.

Ald. Gallery moved in

Amendment: That the request be granted, and that the superintendent of the Fire Alarm Department be instructed accordingly.

The said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Gallery—1.

Nays: Laviolette, Séguin and David—3.

The amendment being in the negative, the main motion was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

(d) Submitted and read a letter, addressed to Mr. E. Desjardins, by the Montreal Light, Heat & Power Co., re lighting service under the old time flat rate system of charge.

Resolved: That the letter be referred to the Law Department and to the superintendent of the Light Department, with instructions to examine the City's contract, concerning the citizens lighting clauses and that their opinion be prepared in writing for next meeting.

7.—Ald. Gallery submitted a certificate from Dr. O. René de Cotret, ex-medical doctor of the Fire Department, certifying that Mr. Arnold Espie, who served continuously in the Fire Brigade from the 17th of December 1888 to the 28th of June 1899, and left the service due to injuries received while working at a fire, in the year 1894; therefore Ald. Gallery asked that a paid-up insurance policy be issued to said fireman.

Referred to the Law Department with instructions to report in writing for next meeting.

8.—Submitted and read a letter from Mr. J. D. Rolland, governor of Laval University, addressed to the superintendent, asking that two cast iron posts be given to the University, in order to install electric lights at each side of the Laval University entrance, on St. Denis street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the request be acceded to.

9.—Ald. Laviolette

Moved: That Dr. A. Sterling Morrison be instructed to continue his services to the fire brigade, with a salary of \$600 for the current year, payable the 15th and 30th of each month, and that the said salary be charged to the appropriation voted for medical service.

Resolved: That the matter be deferred until next meeting.

10.—Ald. Gallery put certain questions to the Light superintendent concerning the inspection of gas meters in the City of Montreal.

Mr. Parent answered that there was nothing presently which could authorize the City to make such inspections

vertu de la loi concernant l'inspection des poids et mesures.

A la demande de M. l'échevin Gallery, la question est laissée à M. l'échevin Mercier et au surintendant du service de l'Éclairage, avec prière de faire rapport dans le plus court délai possible.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 28 février

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Sadler, Lavallée, Robinson, Guay, Fraser, J.-B.-A. Martin, Clearihue, Roy, Dagenais, Turner, Marin, Lamoureux et Lévesque.

M. L.-J. Ethier, avocat en chef de la Ville, est aussi présent.

1.—Le but de cette assemblée conjointe est d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour acquérir le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aqueduc.

M. Ethier adresse la parole à la Commission à ce sujet, et un débat s'engageant,

M. l'échevin Lavallée

Propose: Que le rapport du Département en Loi, présenté aux Commissions des Finances et de l'Aqueduc, convoquées et siégeant conjointement, touchant l'achat de gré à gré, pour un prix n'excédant pas 12c par pied carré, soit adopté, et que soit présenté au Conseil un rapport recommandant l'achat des terrains requis, pour un prix n'excédant pas 12c sans condition, tel qu'énoncé et décrit dans la cédule annexée audit rapport, — le prix d'achat devant être pris sur la partie de l'emprunt disponible pour agrandir et améliorer l'aqueduc de Montréal, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer les contrats d'achat.

M. l'échevin Dagenais propose en

Amendement: Que le Département en Loi soit prié de continuer ses négociations avec les propriétaires dont les terrains sont nécessaires à l'agrandissement de l'aqueduc, et qu'il soit de plus prié de présenter à ce sujet un rapport complet au Conseil, traitant chaque cas séparément, et ce le plus tôt possible.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Sadler, Robinson, Dagenais, Fraser, Clearihue, Roy, Turner, Lamoureux, Lévesque, Lapointe—10.

Contre: J.-B.-A. Martin, Guay, Marin, Lavallée—4.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

Compte rendu de l'assemblée du ... février

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, président, Sadler, Lavallée, Robinson, Guay, Fraser et J.-B.-A. Martin.

1.—Soumis et lu un rapport de la Commission de la Voirie, demandant un crédit additionnel de \$50,000 pour l'enlèvement de la neige (*ordinary snow*).

Résolu: Attendu que ce rapport n'a pas été présenté au Conseil et vu l'urgence, que la règle 102 (2) soit suspendue et que cette Commission souscrive audit rapport, le montant nécessaire, soit \$50,000, devant être chargé au fonds de réserve.

2.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi,

which were entirely left with the inspector appointed by the government in virtue of the law concerning the inspection of weights and measures.

At the request of Ald. Gallery, the matter was left with Ald. Mercier and the Light superintendent for a report within the shortest possible delay.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

JOINT FINANCE AND WATER COMMITTEE.

Report of meeting held the 28th February.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Sadler, Lavallée, Robinson, Guay, Fraser, J. B. A. Martin, Clearihue, Roy, Dagenais, Turner, Marin, Lamoureux, Lévesque.

Mr. L. J. Ethier, chief City attorney, was also present.

1.—The joint meeting was held for the purpose of devising the best means to be adopted in order to acquire the land necessary for the extension of the Aqueduct.

Mr. Ethier addressed the Committee in this connection and a debate arising,

Ald. Lavallée moved

That the report of the Law Department, made to the Finance and Water Committees, convened and sitting jointly, in connection with the purchase, by mutual agreement, for a price not exceeding 12c. per sq. ft. be adopted, and that a report be made to Council, recommending the purchase of the land required, for a price not exceeding 12c., as mentioned, unconditionally, and as described in the schedule annexed to said report, — the purchase price to be charged against that portion of the loan available for the enlargement and improvement of the water-works of Montreal, and that the Mayor and the City Clerk be authorized to sign the deeds of purchase.

Moved in amendment by Ald. Dagenais,

That the Law Department be instructed to continue its negotiations with the proprietors whose land is required for the extension of the Aqueduct, and be further instructed to present a full report in this connection to Council, dealing with each case separately, at as early a date as possible.

Said amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Sadler, Robinson, Dagenais, Fraser, Clearihue, Roy, Turner, Lamoureux, Lévesque, Lapointe—10.

Nays: J. B. A. Martin, Guay, Marin, Lavallée—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of meeting held the 28th of February.

Present: Ald. L. A. Lapointe, chairman, Sadler, Lavallée, Robinson, Guay, Fraser, J. B. A. Martin.

1.—Submitted and read a report of the Road Committee for an additional appropriation of \$50,000 for ordinary snow removal.

Resolved: Inasmuch as said report has not been presented to Council and owing to the urgency of the case, that Rule 102 (2) be suspended and that said report be concurred in, the necessary amount, viz: \$50,000, to be charged against the Reserve Fund.

2.—Submitted and read an opinion from the Law De-

au sujet de l'expropriation pour l'élargissement de la rue St-Antoine (4ème section), et traitant plus particulièrement du projet de loi qui doit être présenté à la Législature par un certain nombre de propriétaires intéressés.

Renvoyée à la Commission spéciale de Législation.

3.—A la suggestion de M. l'échevin Sadler, il est

Résolu: De demander à l'inspecteur de la Ville un rapport donnant les raisons pour lesquelles n'a pas encore été démolie la propriété de la "Toronto Linotype Co.," rue St-Antoine.

4.—Les recommandations de la sous-commission des Réclamations, en date du 27 du courant, sont agréées.

5.—La sous-commission des Réclamations demande des instructions au sujet de la nomination des témoins experts par le Département en Loi, et, à la suggestion de M. le président, il est

Résolu: Que toutes les résolutions de la Commission des Finances au sujet de la nomination et au sujet des honoraires des témoins, arbitres et experts dans les causes en expropriation et dans les autres causes, soient déclarées nulles et de nul effet, et que le Département en Loi soit prié d'employer dorénavant comme témoins, arbitres ou experts, les experts de la Ville, évaluateurs, chefs de départements et autres fonctionnaires municipaux compétents. Lorsque des cas spéciaux se présenteront, le Département en Loi devra s'adresser à la Commission des Finances pour en obtenir l'autorisation de nommer des témoins, experts ou arbitres autres que employés municipaux.

6.—Est soulevée la question de l'emprunt de £1,000,000, et une discussion s'engage sur le taux de l'intérêt, la durée de l'emprunt et le mode de l'effectuer; mais, à défaut de certains renseignements, il est convenu d'ajourner la discussion à jeudi prochain.

7.—A la suggestion de M. l'échevin Guay, il est

Résolu: De prier la Commission de l'Hôtel de Ville de faire poser des ventilateurs automatiques "Pullman" aux fenêtres de la salle de la Commission des Finances.

8.—La Commission prend en considération un mandat de la Commission de Police au montant de \$2,888.52, représentant les retenues sur les gages des constables durant l'année 1907, retenues dues à l'Association de Bienfaisance de la Police, ainsi qu'il appert d'un rapport adopté par le Conseil du 19 décembre 1905.

Résolu: De souscrire à ce mandat et de présenter au Conseil un rapport en conséquence avec une nouvelle recommandation à la Commission de Police d'indiquer la nature de la retenue dans chaque cas.

9.—Le trésorier de la Ville soumet un état de la caisse pour la semaine expirant le 27 février:

Découvert au 19 février 1908.	\$204,131
Montants déboursés.	87,099

\$291,230

Recettes	68,530
--------------------	--------

Découvert à cette date.	\$222,700
---------------------------------	-----------

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 2 mars

Son Honneur le maire Louis Payette occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux.

partment, concerning the expropriation for the widening of St. Antoine street (4th section), more especially relating to the proposed bill to be presented to the Legislature by a certain number of interested proprietors.

Referred to the Special Committee on Legislation.

3.—At the suggestion of Ald. Sadler, it was

Resolved: To request the City Surveyor to report to this Committee as to the reason why the property of the Toronto Linotype Co., St. Antoine street, has not yet been demolished.

4.—The recommendations of the sub-committee on Claims dated 27th instant, were agreed to.

5.—The sub-committee on Claims asked for directions in connection with the appointing of expert-witnesses by the Law Department, and, at the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That all the resolutions of the Finance Committee in connection with the appointment and in connection with the fees of witnesses, arbitrators and experts in cases of expropriations and other cases, be declared null and void, and that the Law Department be instructed to employ hereafter as witnesses, arbitrators or experts the City experts, assessors, heads of departments and other competent civic officials. The Law Department shall, whenever special cases arise, apply to the Finance Committee to be authorized to appoint witnesses, experts or arbitrators other than civic officials.

6.—The question of the £1,000,000 loan was introduced, and a discussion *re* the period of currency, rate of interest and mode of issue took place, but, in the absence of information on certain details, it was agreed to postpone decision until Thursday next.

7.—At the suggestion of Ald. Guay, it was

Resolved: To request the City Hall Committee to have Pullman automatic ventilators placed in the windows of the Finance Committee Room.

8.—The Committee considered a warrant from the Police Committee amounting to \$2,888.52 representing money retained on constables' wages during the year 1907, due to the Police Benevolent Association, as per report of Council of December 19th, 1905.

Resolved: To concur therein and to report to Council accordingly, with a further recommendation that the Police Committee be instructed to hereafter show the nature of the amounts retained in each case.

9.—The City treasurer submitted the following statement of cash for the week ending February 27th:

Overdraft February 19th, 1908.	\$204,131
Disbursements.	87,099

\$291,230

Receipts	68,530
--------------------	--------

Overdrafts.	\$222,700
---------------------	-----------

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 2nd March.

His Worship the Mayor Louis Payette, Esq., in the chair.

Present: Aldermen L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, Lévy, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Leclair, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Duquette, Lévesque, Major, Guay, David, Roy, Mount, Fraser, Carter, Lamoureux.

REQUETES, ETC.

1.—De M. E.-W. Villeneuve, se plaignant d'un certain acte du chef de Police.

2.—De contribuables, demandant que M. A.-T. Desjardins soit nommé à une position dans le service municipal.

3.—De M. A. Doyle, demandant une contribution pour aider à la construction d'une église.

Renvoyées à la Commission des Finances.

4.—De charretiers, qui se plaignent de l'état des rues.

5.—De M. A. St-Martin, demandant de l'ouvrage pour certains journaliers.

Renvoyées à la Commission de la Voirie.

6.—De M. E.-W. Villeneuve, se plaignant de la Police.

Renvoyée à la Commission de Police (sur partage des voix).

7.—De M. Geo. Vandelac, se plaignant de certains officiers de Police.

Renvoyée à la Commission de Police.

8.—De M. J.-F. Thomas, offrant de vendre à la Ville une *cantilever* automatique.

9.—De M. Charles Binmore, demandant la permission d'installer des moteurs électriques.

10.—De M. B. Corbeil, pour ouvrir une forge; et de M. P. Dunn, pour vendre du bois de corde.

Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

11.—De M. Henry Joseph, suggérant d'acheter la propriété Redpath et de l'ajouter au parc Mont-Royal.

12.—De M. J.-A. Lamarre, demandant le renouvellement de son bail.

Renvoyée à la Commission des Parcs et Traverses.

13.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est

Résolu: Que Son Honneur le Maire soit autorisé à nommer une délégation de ce Conseil pour surveiller la législation à Québec durant la présente session.

14.—Sur proposition de M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que le greffier de la Ville et le Département en Loi soient chargés d'envoyer à qui de droit, à Québec, les pétitions requises au sujet du bill de la Ville.

15.—M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Propose: Attendu que ce Conseil a appris avec regret que l'honorable R.-W. Scott, Secrétaire d'Etat, et un des membres du gouvernement fédéral, a porté, au Sénat, certaines accusations contre l'administration de la Ville de Montréal et contre tout le corps des citoyens, accusations qui ne sont nullement fondées et qui sont tout à fait injustifiables;

"Attendu que, entre autres déclarations faites par le Secrétaire d'Etat, se trouvent les suivantes: (a) Qu'à Montréal l'on boit plus que dans n'importe quelle autre ville du Canada; (b) Que la police ne déploie aucun effort pour faire observer la loi relative à la vente des spiritueux; (c) Que, moyennant une contribution de \$5 à un fonds de la police, le crime est toléré; (d) Que les crimes en général se multiplient et ne sont pas réprimés dans notre Ville; comme le tout appert par les comptes rendus des délibérations du Sénat publiés dans les journaux quotidiens;

Et il est

Résolu: Que le Conseil de la Ville de Montréal croit devoir protester respectueusement, mais énergiquement, contre les déclarations ci-dessus de l'honorable Secrétaire d'Etat, vu qu'elles ne sont pas justifiées par les faits et qu'elles sont de nature à ternir la réputation de la Ville de Montréal, et il demande à cet honorable monsieur, par esprit de justice, de retirer et de rétracter ces déclarations.

Et il est de plus

Résolu: Que copie de la résolution ci-dessus soit transmise au Premier Ministre du Canada, à l'honorable Secrétaire d'Etat et à l'honorable Orateur du Sénat.

ACTES

16.—Quittances par la Ville à M. Joseph Saint-Jean et à M. T. Charpentier, fils.

PETITIONS, ETC.

1.—From E. W. Villeneuve, complaining of a certain action of the chief of Police.

2.—From ratepayers, asking that A. T. Desjardins be given a position in the civic service.

3.—From A. Doyle, for a contribution towards the erection of a church.

Referred to Finance Committee.

4.—From Carters, complaining of the condition of the streets.

5.—From A. St-Martin, asking that work be provided for certain laborers.

Referred to Road Committee.

6.—From E. W. Villeneuve, complaining of the Police. Referred to the Police Committee (on division).

7.—From Geo. Vandelac, complaining of certain police officers.

Referred to Police Committee.

8.—From J. F. Thomas, offering to sell a self feeding cantilever machine.

Referred to Water Committee.

9.—From Chas. Binmore, for permission to install electric motors.

10.—From B. Corbeil, to open a forge and P. Dunn to sell cord wood.

Referred to Fire and Light Committee.

11.—From Henry Joseph, suggesting that the Redpath property be purchased and added to Mount Royal Park.

12.—From J. A. Lamarre, for a renewal of his lease.

Referred to Parks and Ferries Committee.

13.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That His Worship the Mayor be authorized to appoint the delegation from this Council to watch legislation at Quebec during the present session.

14.—On motion of Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That the City clerk and the Law Department be instructed to forward to Quebec the necessary petitions in connection with the City's bill.

15.—Ald. L. A. LAPOINTE moved, seconded by Ald. PROULX,

"Whereas this Council have learned with regret that the Hon. R. W. Scott, secretary of state, and a member of the Dominion Government has, in the Senate, made certain charges against the administration of the City of Montreal and against the whole body of citizens, which are not justified by facts and are thoroughly unwarranted;

"Whereas, among other statements made by the Secretary of State, are the following; (a) That there is more drinking in Montreal than in any other Canadian City; (b) That the police made no attempt to suppress illegal drinking; (c) That, by a contribution of \$5.00 to a certain police fund, crime was tolerated; (d) That generally crime was rampant and unsuppressed in this City;—the whole as appears by the reports of the proceedings of the Senate, published in the daily press;

And it was

Resolved: That the Council of Montreal desire to protest respectfully, but earnestly, against the above statements of the Honorable Secretary of State, as they are not justified by facts and that they reflect unjustly on the good name of the City of Montreal, and call upon that honorable gentleman, in a fair spirit of justice, to recall and retract such utterances.

It was further,

Resolved: That a copy of the above resolution be forwarded to the Prime Minister of Canada, the Hon. Secretary of State, and the Hon. speaker of the Senate.

DEEDS.

16.—Acquittances by the City of Montreal to Joseph St. Jean and T. Charpentier, jr.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdites quittances soient approuvées et enregistrées, et que le Maire et le greffier de la Ville soient autorisés à les signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTIONS

17.—De M. l'échevin Laviolette à l'effet de révoquer une certaine résolution du Conseil en date du 11 août 1907.

18.—De M. l'échevin Lévy, pour édicter un règlement *re* bibliothèque technique.

19.—De M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour l'établissement d'un bureau d'ingénieurs *re* construction de conduites.

20.—De M. l'échevin Leclair, au sujet des sections 48 et 61 de la charte.

21.—De M. l'échevin Leclair, à l'effet d'amender le règlement No 260 *re* constructions.

22.—De M. l'échevin Lavallée, à l'effet d'amender le règlement No 344 *re* trottoirs.

23.—De M. l'échevin Gadbois, à l'effet de révoquer certaines résolutions du Conseil.

RAPPORTS

24.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler la réclamation de M. Joseph Daoust.

25.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler la réclamation de Dame Claire Juneau.

26.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler des réclamations s'élevant au montant de \$998.07.

27.—De la Commission des Finances, à l'effet de régler la réclamation de M. Joseph Lecavalier.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

28.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit additionnel de \$50,000 pour l'enlèvement de la neige.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

29.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de Police à l'effet de payer \$2,888.52 à l'Association de Bienfaisance de la Police.

Renvoyé de nouveau à la Commission des Finances.

30.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de rembourser un montant de \$726.54 à MM. Laurin & Leitch.

31.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$25,000.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

32.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de rembourser un montant de \$118.48 à la "Firimite Paving Co."

Renvoyé à la Commission des Finances avec autorisation de tenir une assemblée conjointe avec la Commission de la Voirie.

33.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire un égout dans la 5ème avenue.

Renvoyé au Bureau d'Hygiène et à la Commission des Finances.

34.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de construire des égouts (1) dans la rue Bercy, (2) dans la rue Gilford, (3) dans le square Georges-Etienne-Cartier.

Renvoyé à la Commission des Finances.

35.—De la Commission de Police, à l'effet de payer un compte de \$29.22 à même les crédits de l'exercice en cours.

36.—De la Commission de Police, à l'effet d'incorporer l' "Association of Protestant Women Teachers."

37.—De la Commission de Police, à l'effet d'incorporer le "Tiferes Jerusalem of Rossland" et la "Ladies Aid Association."

Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin STEARNS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

38.—De la Commission de Police, demandant un crédit de \$400.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said acquittances be approved of, and registered and that the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTIONS.

17.—By Ald. Laviolette, to repeal a certain resolution of Council of 11th Aug. 1907.

18.—By Ald. Lévy, for a by-law *re* technical library.

19.—B. Ald. L. A. Lapointe, for a Board of Engineers *re* construction of conduits.

20.—By Ald. Leclair, anent sections 48 and 61 of the Charter.

21.—By Ald. Leclair, to amend By-law No 260 *re* buildings.

22.—By Ald. Lavallée, to amend By-laws, No 344 *re* sidewalks.

23.—By Ald. Gadbois, to repeal certain resolutions of Council.

REPORTS.

24.—From Finance Committee, to settle the claim of Joseph Daoust.

25.—From Finance Committee, to settle the claim of Dame Claire Juneau.

26.—From Finance Committee, to settle claims amounting to \$998.07.

27.—From Finance Committee, to settle the claim of Joseph Lecavalier.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

28.—From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for an additional appropriation of \$50,000 for snow removal.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

29.—From Finance Committee, concurring in the report of the Police Committee to pay \$2,888.52 to the Police Benevolent Association.

Referred back to the Finance Committee.

30.—From Road Committee, to reimburse a sum of \$726.54 to Messrs. Laurin & Leitch.

31.—From Road Committee, to vary a sum of \$25,000.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

32.—From Road Committee, to reimburse a sum of \$118.48 to the Firimite Paving Co.

Referred to the Finance Committee, with power to hold a joint meeting with the Road Committee.

33.—From Road Committee, for a sewer in 5th avenue.

Referred to the Board of Health and the Finance Committee.

34.—From Road Committee, for the construction of sewers in 1) Bercy street, (2) Gilford street, (3) George-Etienne-Cartier square.

Referred to Finance Committee.

35.—From Police Committee, to pay an account of \$29.22 ex-current appropriation.

36.—From Police Committee, to incorporate the Association of Protestant Women Teachers.

37.—From Police Committee, to incorporate the Tiferes Jerusalem of Rossland and Ladies Aid Association.

On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. STEARNS,

Resolved: That said reports be received and adopted.

38.—From Police Committee, for an appropriation of \$400.

Renvoyé à la Commission des Finances.

39.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$250.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

40.—De la Commission de l'Incineration, demandant un crédit de \$7,500.

Renvoyé à la Commission des Finances.

41.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant un crédit de \$190.

Renvoyé à la Commission des Finances.

42.—De la Commission spéciale de Législation, suggérant certains amendements à la charte.

Question différée à la demande de M. l'échevin Giroux.

ORDRE DU JOUR

43.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les avis de motions:

(1) De M. l'échevin M. Martin, à l'effet d'abroger le règlement No 299 *re* pain;

(2) De M. l'échevin J.-B.-A. Martin, à l'effet de permettre à la Compagnie du chemin de fer des Contés du Sud de pénétrer dans la Ville;

(3) De M. l'échevin N. Lapointe, à l'effet d'amender le règlement No 270 concernant la Voirie;

(4) De M. l'échevin Larivière, pour la nomination d'une Commission consultative;

(5) De M. l'échevin Guay, pour amender le règlement No 33 concernant les chiens;

(6) De M. l'échevin Gadbois, pour établir un fonds de pension pour les employés municipaux,

Il est

Résolu: Que le greffier de la Ville, soit prié de rédiger des règlements en conséquence, de les faire imprimer et de leur donner leur rang sur l'ordre du jour.

44.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin M. Martin pour établir un système d'assurance municipale,

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que cette question soit renvoyée à une Commission spéciale composée de Son Honneur le Maire et des présidents des diverses Commissions pour examen et rapport.

45.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Dagenais, à l'effet de demander au gouvernement provincial de faire adopter une loi à l'effet de réduire les prix du gaz et de l'électricité,

M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin PROULX,

Propose: Attendu que de vains efforts ont été faits par les représentants de la Cité de Montréal pour conclure des arrangements avec la Compagnie dite "Montreal Light, Heat & Power Co.", afin d'établir des prix plus bas pour les citoyens de Montréal;

"Attenu que le Conseil de la Ville de Montréal est recarré dans ses efforts pour amener une réduction dans les prix du gaz et de l'électricité à raison du fait que ladite Compagnie jouit à Montréal de privilèges qui équivalent virtuellement à un monopole;

"Attendu que les privilèges dont jouit ladite Compagnie lui ont été conférés par un statut de la Législature provinciale;

"Qu'il soit *Résolu:*

"Que le Gouvernement de la Province de Québec soit humblement prié d'adopter une loi assurant aux citoyens de Montréal des conditions plus favorables quant au gaz et à l'électricité fournis par ladite Compagnie ou par toute autre compagnie les desservant, soit que cette loi affecte uniquement la Cité de Montréal, soit qu'elle s'applique aux cités et villes de toute la province de Québec".

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS, propose en

Amendement: Que ladite motion soit référée à la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour examen et rapport.

Referred to Finance Committee.

39.—From Water Committee, to vary a sum of \$250.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

40.—From Incineration Committee, for an appropriation of \$7,500.

41.—From Hygiene and Statistics Committee, for an appropriation of \$190.

Referred to Finance Committee.

42.—From Special Committee on Legislation, suggesting certain amendments to the Charter.

Consideration deferred at the request of Ald. Giroux.

ORDER OF THE DAY

43.—The order of the day being read to consider motions by

(1) Ald. M. Martin, to repeal by-law No. 299 *re* bread.

(2) Ald. J. B. A. Martin, to allow Southern Counties Ry Co., to enter the City.

(3) Ald. N. Lapointe, to amend by-law No. 270 *re* roads.

(4) Ald. Larivière, for the appointment of an advisory board.

(5) Ald. Guay, to amend by-law No. 33 *re* dogs.

(6) Ald. Gadbois, to establish a civic pension fund.

It was

Resolved: That the City clerk be instructed to draft by-laws accordingly, to have the same printed and to give the same their rank on the order of the day.

44.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. M. Martin, to establish a municipal insurance system,

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said question be referred to a Special Committee composed of His Worship the Mayor and the chairmen of the different Committees for examination and report.

45.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Dagenais, to petition the Provincial Government to obtain better terms for gas and electricity,

Ald. DAGENAIS, moved, seconded by Ald. PROULX,

"Whereas vain efforts have been made by the representatives of the City of Montreal to make an arrangement with the Montreal Light, Heat and Power Company for better rates for the citizens of Montreal;

"Whereas the City Council is hindered in its efforts to bring about a reduction in the rates of gas and electricity owing to the fact that the said Company enjoys privileges in Montreal which are practically equivalent to a monopoly;

"Whereas it is acknowledged that the rates charged by the said Company are disproportionate to the rates charged for the same commodity in other cities of Canada;

"Whereas the said Company was granted its privileges by act of the Provincial Legislature,

"Be it *resolved:*

"That the Government of the Province of Quebec be humbly petitioned to enact a law whereby the citizens of Montreal will be given better terms by said Company for gas and electricity, or by any other Company operating in Montreal either by an act affecting solely the City of Montreal or the cities and towns of the entire Province of Quebec."

Moved in amendment by Ald. LEVESQUE, seconded by Ald. GADBOIS,

"That said motion be referred to the Fire and Light Committee, for examination and report."

Le Conseil se partage sur ledit amendement:

Pour: L.-A. Lapointe, Lévy, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Gadbois, Robinson, Nault, Lévesque, Major, Mount, Fraser et Lamoureux—20.

Contre: Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, N. Lapointe, Leclaire, Laviolette, Ward, J.-B.-A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David et Roy—18.

Ledit amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

46.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Nault, pour la construction d'un réservoir additionnel,

Sur proposition de M. l'échevin NAULT, appuyé par M. l'échevin GUAY, il est

Résolu: Que la Commission de l'Aqueduc soit priée de prendre en sérieuse considération la question de la construction d'un réservoir additionnel et fasse rapport au Conseil le plus tôt possible.

47.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe pour la nomination d'une Commission spéciale *re* conduits souterrains,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que la Commission spéciale des Conduits Souterrains soit constituée comme suit pour l'exercice 1908: MM. les échevins L.-A. Lapointe, Sadler, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, M. Martin, Leclaire, Mercier, Lévesque, Ward, Couture et Gadbois.

48.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour la nomination d'une Commission spéciale *re* Exposition,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que la Commission spéciale au sujet de l'établissement d'une Exposition à Montréal soit constituée comme suit pour l'exercice 1908: Son Honneur le Maire, MM. les échevins L.-A. Lapointe, Lavallée, Larivière, Robillard, Gallery, Giroux, Robinson, Laviolette, Lévesque et Fraser; que cette Commission soit priée de s'assembler dans le plus bref délai possible pour prendre en considération la question qui lui est référée, ainsi que les remarques de son Honneur le Maire à cette assemblée, au sujet de l'établissement de ladite exposition.

49.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Sadler, pour la nomination d'une Commission spéciale *re* passages à niveau,

Sur proposition de M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que la Commission spéciale des Traverses à Niveau soit constituée comme suit pour l'exercice 1908: MM. les échevins Larivière, Dagenais, Sadler, Turner, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, O'Connell, Laviolette, J.-B.-A. Martin, Nault, Guay, Roy et Couture.

50.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération une lettre de M. l'échevin Robinson, au sujet de la poursuite instituée contre lui pour le recouvrement de \$249,

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin LAVALLEE, il est

Résolu: Que ladite lettre soit référée au Département en Loi pour examen et rapport.

51.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Duquette, pour abolir la qualification foncière pour les échevins,

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin MAJOR, il est

Résolu: Que la Commission spéciale de Législation soit priée de mettre à l'étude la section No 29 de la Charte, à l'effet d'abolir la qualification foncière des échevins, et de faire rapport au Conseil dans le plus bref délai possible. (M. l'échevin Stearns dissident).

52.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Roy, pour produire l'électricité au moyen de la combustion des déchets,

M. l'échevin ROY, appuyé par M. l'échevin GUAY,

Propose: Que le greffier de la Ville, avec l'aide d'experts, s'il le juge nécessaire, soit prié de préparer et de placer sur l'ordre du jour un règlement en conséquence,

The Council divided thereon:

Yeas: L. A. Lapointe, Lévy, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, Stearns, Giroux, Mercier, O'Connell, Couture, Gadbois, Robinson, Nault, Lévesque, Major, Mount, Fraser, Lamoureux—20.

Nays: Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Robillard, L'Espérance, N. Lapointe, Leclaire, Laviolette, Ward, J. B. A. Martin, Séguin, Marin, Duquette, Guay, David, Roy—18.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

46.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Nault for an additional reservoir,

On motion of Ald. NAULT, seconded by Ald. GUAY, it was

Resolved: That the Water Committee be instructed to seriously consider said question and to report to Council within the shortest possible delay.

47.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe for a special Committee on conduits,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That the Special Committee on Underground Conduits be constituted as follows for the year 1908: Aldermen L. A. Lapointe, Sadler, Larivière, Yates, Clearihue, Duquette, M. Martin, Leclaire, Mercier, Lévesque, Ward, Couture and Gadbois.

48.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. L. A. Lapointe, for a Special Committee *re* Exposition,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That the Special Committee on the holding of an Exhibition in Montreal, be constituted as follows, for the year 1908: His Worship the Mayor, and Aldermen L. A. Lapointe, Lavallée, Larivière, Robillard, Gallery, Giroux, Robinson, Laviolette, Lévesque and Fraser; that this Committee be requested to meet within the shortest possible delay to consider the question referred to them, as well as the remarks made by His Worship the Mayor, at said meeting concerning the holding of said proposed exhibition.

49.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Sadler, for a Special Committee *re* Level Crossings,

On motion of Ald. SADLER, seconded by Ald. N. LAPOINTE, it was

Resolved: That the Special Committee on Level Crossings be constituted as follows for the year 1908: Aldermen Larivière, Dagenais, Sadler, Turner, Bumbray, Stearns, N. Lapointe, O'Connell, Laviolette, J. B. A. Martin, Nault, Roy, Couture and Guay.

50.—The order of the day being read to consider a letter from Ald. Robinson anent the action against him for the recovery of \$249,

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said letter be referred to the Law Department for examination and report.

51.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Duquette, to abolish the real estate qualification for aldermen,

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. MAJOR, it was

Resolved: That the Special Committee on Legislation be instructed to consider section 29 of the Charter with a view of abolishing the real estate qualification for aldermen and to report to Council within the shortest possible delay. (Ald. Stearns dissenting).

52.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Roy to produce electricity from garbage,

Ald. ROY moved, seconded by Ald. GUAY, "That the City clerk, with the aid of experts, if deemed necessary, be instructed to draft a by-law accordingly and to give the same its rank on the order of the day."

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin L'ESPERANCE, il est

Résolu: Que cette question soit référée aux Commissions de l'Incinération et des Incendies et de l'Eclairage, pour examen et rapport.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Mercier pour établir une bibliothèque publique,

M. l'échevin MERCIER, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE,

Propose: Que le greffier de la Ville soit prié de rédiger un règlement en conséquence, et de lui donner son rang sur l'ordre du jour.

M. l'échevin LEVY, appuyé par M. l'échevin LAVIOLETTE, propose en

Amendement: Que la question soit renvoyée à la Commission de l'Hôtel de Ville, avec prière de faire rapport à ce Conseil dans le plus court délai possible.

Ledit amendement étant mis aux voix, le Conseil se partage:

Pour: Lévy, L'Espérance, Leclair, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Duquette, Major, Guay, Mount et Lamoureux—14.

Contre: L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Mercier, Séguin, Lévesque, David et Roy—14.

Les voix étant également partagées, Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant contre ledit amendement qui est en conséquence négatif.

La proposition principale étant mise aux voix, elle est affirmative sur la même division renversée des voix, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Geffier-adjoint de la Ville.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars

Sont présents: MM. les échevins L'Espérance, président, Major, Lévy, Couture, Mount et Giroux.

SOUS-COMMISSIONS

1.—Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est
Résolu: Que les sous-commissions de l'Hôtel de Ville soient constituées comme suit pour l'exercice courant:

Hôtel de Ville et Edifices Municipaux: MM. les échevins Couture et Major.

Bibliothèque publique: MM. les échevins Lévy et Mount.

Papeterie, Impressions et "Gazette Municipale": MM. les échevins Giroux et Ward.

M. le président fait *ex-officio* partie de chacune de ces sous-commissions.

HOTEL DE VILLE

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville, répondant aux questions qui lui ont été posées à la dernière séance de cette Commission: 1o. Que l'usage des salles municipales de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde a été accordé par lui, au cours de la récente campagne pour l'élection à la mairie; 2o. Que l'usage de ces salles a été accordé à la demande de MM. les échevins Guay et N. Lapointe, pour une assemblée dans chacune desdites salles; 3o. Qu'aucun prix n'a été fixé pour l'usage de ces salles.

Sur proposition de M. l'échevin Lévy, il est

Résolu: Que la prise en considération du rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville soit différée à la prochain

And a debate arising,

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. L'ESPERANCE, it was

Resolved: That said question be referred to the Incineration and Fire and Light Committees for examination and report.

53.—The order of the day being read to consider a motion by Ald. Mercier for the establishment of a public library,

Ald. MERCIER moved, seconded by Ald. LEVESQUE,

"That the City clerk be instructed to draft a by-law accordingly to have the same printed and to give the same its rank on the order of the day."

Moved in amendment by Ald. LEVY, seconded by Ald. LAVIOLETTE,

"That said question be referred to the City Hall Committee, with instructions to report thereon within the shortest possible delay."

Said amendment being put, the Council divided:

Yeas: Lévy, L'Espérance, Leclair, O'Connell, Couture, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Duquette, Major, Guay, Mount, Lamoureux—14.

Nays: L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, Clearihue, M. Martin, Dagenais, Lavallée, Stearns, N. Lapointe, Mercier, Séguin, Lévesque, David, Roy—14.

The votes being equally divided His Worship the Mayor gave his casting vote against said amendment which accordingly passed in the negative.

The main motion being put it was carried, on the same division reversed, and

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of March.

Present. Ald. L'Espérance, chairman, Major, Lévy, Couture, Mount and Giroux.

SUB-COMMITTEES

1.—On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: That the City Hall sub-committees be constituted as follows for the current year.

City Hall and Municipal Buildings: Ald. Couture and Major.

Public Library: Ald. Levy and Mount.

Stationery, Printing and "Municipal Gazette": Ald. Giroux and Ward.

The chairman, *ex-officio*, forms part of the above sub-committees.

CITY HALL

2.—Submitted and read a report from the City Hall superintendent, replying to questions put at the last meeting of this Committee: 1o. That the use of the municipal halls of St. Henry and Ste. Cunégonde had been granted by him during the last election for the mayoralty contest; 2o. That the use of said halls was granted at the request of Ald. Guay and N. Lapointe for one meeting in each of said halls; 3o. That no price was stipulated for the use of said halls.

On motion of Ald. Lévy, it was

Resolved: That consideration of the City Hall superintendent's report be deferred until next meeting of the

ne séance de cette Commission, et que, dans l'intervalle, les gardiens des ci-devant hôtels de ville de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde soient priés d'adresser à cette Commission un rapport déclarant comment et par quelle autorité ils ont agi en l'occasion susdite.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Couture, il est

Résolu: Que soit immédiatement arrêtés, jusqu'à nouvel ordre, les travaux de réparation au toit de l'hôtel de ville; et que la sous-commission de l'Hôtel de Ville soit autorisée à ordonner la continuation des travaux d'urgence, si elle le juge à propos après s'être rendu compte de l'état des choses. (M. le président dissident).

4.—L'honorable juge Sicotte, président de la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal, se présente devant la Commission à l'appui d'une requête demandant une allocation de \$2,500 pour exécuter certains travaux au Château de Ramesay.

Résolu: Que la sous-commission de l'Hôtel de Ville soit priée de se transporter au Château de Ramesay, à 10 heures, mercredi matin, le 4 du courant, en compagnie de l'honorable juge Sicotte, pour se rendre compte des travaux à exécuter.

5.—Soumis et lu un mémoire du contrôleur des finances de la Ville, rapportant que certaines personnes se servent des téléphones de l'hôtel de ville pour téléphoner à "longue distance", les jours de congé, et chargent le prix de ces téléphones aux employés alors absents de leurs bureaux.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que la Compagnie de Téléphone Bell soit avertie que la Commission de l'Hôtel de Ville ne se tiendra responsable du prix d'aucun téléphone à "longue distance"; et que la Compagnie, donnant aux bureaux de l'hôtel de ville des communications à "longue distance", le fera à ses propres risques; et que cette Commission suggère à la Compagnie de placer, à ses propres frais, et de mettre sous le contrôle de l'employé de la Compagnie préposé aux communications de l'hôtel de ville, un appareil spécial qui pourra, à l'exclusion de tout autre, servir aux communications à longue distance.

6.—Soumise et lue une lettre de M. J.-L. Archambault, demandant des vieux meubles pour l'Institut des Petits Enfants.

Requête refusée, l'avocat de la Ville ayant déclaré que la Ville ne peut faire don de ses effets.

7.—Soumise et lue une requête de M. F.-X. Demers, demandant d'être nommé surveillant du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Résolu: De ne pas prendre en considération cette requête.

8.—Sont renvoyées à la sous-commission de l'Hôtel de Ville:

1o). Des rapports du surintendant de l'Hôtel de Ville, a) Indiquant les principales réparations et améliorations à exécuter à l'hôtel de ville; b) Demandant de nommer un successeur à M. Pierre Richard; c) Demandant un téléphone à la résidence de l'assistant-surintendant de l'Hôtel de Ville; d) Au sujet des quartiers de la Police, à l'hôtel de ville.

2o). Un rapport de l'architecte Montbriand et des devis sur les travaux au toit de l'hôtel de ville.

3o) Lettre de M. W.-L. Waples, de Boston, *re* nettoyage de l'extérieur de l'hôtel de ville.

4o). De la Commission des Incendies et de l'Éclairage, demandant des vieux meubles pour l'atelier des pompiers.

5o). De la Commission des Finances, demandant que des ventilateurs Pullman soient posés dans la salle de ses délibérations.

6o). De la Compagnie Martel-Stewart, offrant à la Ville de poser un indicateur à l'entrée de l'hôtel de ville.

7o). De la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power", présentant une soumission pour la fourniture de la force motrice à l'ascenseur de l'hôtel de ville.

8o). De M. E. Lapointe, demandant un uniforme.

9o). De M. L.-J. Ethier recommandant que M. J.-G. Paquette soit nommé assistant-surintendant de l'Hôtel de Ville.

10o). Diverses requêtes demandant l'agrandissement des bureaux.

Committee, and that, in the meantime, the caretakers of of the St. Henry and Ste. Cunégonde town halls be instructed to report to this Committee, stating how and by what authority they have acted in the above circumstances.

3.—On motion of Ald. Couture, it was

Resolved: To immediately cease, until further orders, the repairs to the City Hall roof; and, that the City Hall sub-committee be authorized to order the continuation of urgent works, if they deemed it advisable, after having ascertained what is the condition of affairs. (The Chairman dissenting).

4.—Honorable Justice Sicotte, chairman of the Numismatic and Archeological Society of Montreal, appeared before the Committee in support of a petition asking for a grant of \$2,500 for certain works at the Château de Ramesay.

Resolved: That the City Hall sub-committee be asked to meet at Château de Ramesay, at 10 o'clock, Wednesday morning, the 4th instant, with Honorable Justice Sicotte, to look into the work to be done.

5.—Submitted and read a memorandum from the City comptroller, reporting that certain parties use the City Hall telephones for long distance telephones, on holidays, and charge the fee for same to employees who are then absent from their offices.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Bell Telephone Co. be notified that the City Hall Committee will not be responsible for the cost of any long distance telephone messages; and that, if the Company should give long distance connections from the City Hall offices, it shall do so at its own risk; and, that this Committee suggest to the Company to place, at its own cost and under the control of the Company's employee who is charged with the City Hall connections, a special apparatus for the purpose of connecting (exclusive of all the others) with the long distance service.

6.—Submitted and read a letter from Mr. J.-L. Archambault, asking for old furniture for the Children's Institute.

Petition rejected, the City attorney having declared that the City could not give away any of its goods.

7.—Submitted and read an application from Mr. F.-X. Demers, asking to be appointed watchman for the the City Hall ground-floor.

Resolved: Not to entertain said application.

8.—The following items were referred to the City Hall sub-committee:

1o). Reports from the City Hall superintendent: a) Stating the principal repairs and improvements to be made to the City Hall; b) Asking that a successor be appointed to Mr. Pierre Richard; c) asking that a telephone be placed at the residence of the City Hall asst.-superintendent; d). Anent the Police guard room in the City Hall.

2o). A report from architect Montbriand and specifications for works to the City Hall roof.

3o). Letter from Mr. W. L. Waples, Boston, *re* cleaning of the outside of the City Hall.

4o). From the Fire and Light Committee asking for old furniture for the firemen's shop.

5o). From Finance Committee asking that Pullman ventilators be placed in the Committee's room.

6o). From the Martel-Stewart Co., offering the City to put up a sign at the City Hall entrance.

7o). From the Montreal Light, Heat & Power Co., submitting a tender for the supply of power for the City Hall elevator.

8o). From Mr. E. Lapointe asking for a uniform.

9o). From Mr. L. J. Ethier recommending that Mr. J. G. Paquette be appointed assistant-superintendent.

10o). Various petitions for the extension of offices.

"GAZETTE MUNICIPALE"

9.—Soumis et lu un rapport du directeur de la *Gazette Municipale*, donnant les raisons pour lesquelles n'a pas encore été signé le contrat de l'affermage de la *Gazette Municipale* à la Compagnie de Publications Commerciales.

La prise en considération de ce rapport est remise à la prochaine séance.

10.—Soumis et lu un extrait de minutes de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant qu'un exemplaire de la *Gazette Municipale* soit régulièrement adressé à chaque caserne de pompiers.

Résolu: D'informer la Commission des Incendies et de l'Eclairage que, les abonnements à la *Gazette Municipale* étant maintenant au bénéfice de la Compagnie de Publication Commerciales à laquelle a été adjudgé l'affermage de la *Gazette Municipale*, la Commission des Incendies et de l'Eclairage devra s'entendre et faire des arrangements avec ladite Compagnie pour fournir la *Gazette Municipale* aux casernes de pompiers.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

11.—Soumis et lu un rapport du commis des Impressions et de la Papeterie, établissant comparativement comme suit les prix des soumissions adressés à cette Commission pour l'impression des rapports annuels de 1907:

	Montant total de la soumis-lon.	Dépôt.
A. P. Pigeon	\$1,841.45	\$200
Gazette Printing Co.	3,432.67	200
Imprimerie Perrault	3,526.07	200

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger au plus bas soumissionnaire, M. A. P. Pigeon, l'impression des rapports annuels de 1907, aux prix de sa soumission.

12.—M. A. P. Pigeon se présente devant la Commission et demande que lui soit remboursé le dépôt de \$150 qu'il a effectué en garantie de l'impression des rapports annuels de 1906, l'un de ces rapports n'étant cependant pas encore imprimé par le fait du service de l'Aqueduc qui n'en a pas encore fourni la copie.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport exposant que le service de l'Aqueduc n'a pas encore fourni au commis des Impressions et de la Papeterie, malgré les demandes répétées de celui-ci, la copie de son rapport annuel de 1906, et recommandant que soit remboursé son dépôt à l'adjudicataire de l'impression des rapports annuels de 1906.

13.—*Résolu*: De ne pas prendre en considération une lettre de l'agent montréalais du *Times*, de Londres, demandant à la Ville de Montréal de s'annoncer dans ce journal.

14.—Sont renvoyés à la sous-commission des Impressions et de la Papeterie:

- a) Un extrait des minutes de la Commission des Finances, recommandant l'achat d'un "Protectographe".
- b) Une requête de M. A. de Grandpré, offrant en vente des nouvelles cartes de la Ville et de la banlieue.
- c) Un rapport du commis des Impressions et de la Papeterie, sur la similitude des soumissions des divers établissements d'imprimerie.

BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE

15.—Est renvoyé à la sous-commission de la Bibliothèque Publique un rapport de la bibliothécaire sur l'existence légale de ladite bibliothèque.

Sur proposition de M. l'échevin Couture,

La séance est ajournée.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

"MUNICIPAL GAZETTE"

9.—Submitted and read a report from the editor of the *Municipal Gazette*, giving the reasons why the contract for the leasing of the *Municipal Gazette* to the Trades Publishing Co. had not yet been signed.

Consideration of said report was deferred until next meeting.

10.—Submitted and read an extract from the minutes of the Fire and Light Committee asking that a copy of the *Municipal Gazette* be sent to each fire station.

Resolved: That the Fire and Light Committee be informed that, as the subscriptions to the *Municipal Gazette* were now for the benefit of the Trades Publishing Co. which was awarded the leasing of the *Municipal Gazette*, the Fire and Light Committee should negotiate with the said Company for the supply of the *Municipal Gazette* to fire stations.

PRINTING AND STATIONERY.

11.—Submitted and read a report from the Printing and Stationery clerk showing as follows tabulated prices of the tenders offered to this Committee for the printing of annual reports for 1907:

	Total amount of the tender.	Deposit.
A. P. Pigeon	\$1,841.45	\$200
Gazette Printing Co.	3,432.67	200
Perrault Printing.	3,526.07	200

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that Mr. A. P. Pigeon, the lowest tenderer, be awarded the contract for the printing of annual reports for 1907, at the prices mentioned in his tender.

12.—Mr. A. P. Pigeon appeared before the Committee and asked that he be reimbursed his deposit of \$150 made in connection with the printing of annual reports for 1906, although one of said reports had not yet been printed on account of the fact that the copy had yet been furnished by the Water department.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a report be made to Council stating that the Water department had not yet furnished to the Printing and Stationery clerk, although frequently asked for same, the copy of its annual report for 1906, and recommending that the printer of the annual reports for 1906 be reimbursed his deposit.

13.—*Resolved*: Not to consider a letter from the Montreal agent of the London *Times*, asking the City to advertise in said paper.

14.—Referred to the sub-committee on Printing and Stationery:

- (a) An extract from the minutes of the Finance Committee recommending the purchase of "Protectograph."
- b) A petition from Mr. A. de Grandpré, offering to sell new maps of the City and suburbs.
- c) A report from the Printing and Stationery clerk on the similarity of the tenders of two printing firms.

CIVIC LIBRARY

15.—Referred to the sub-committee of the Public Library a report from the librarian on the legal existence of said library.

On motion of Ald. Couture,

The meeting adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, président, Marin, Dagenais, Lévesque, Turner, Lamoureux and Roy.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Roch Perreault, demandant d'être nommé poseur de tuyaux.

Déposée sur le bureau.

2.—Sur recommandation du surintendant, il est

Résolu: De rembourser à M. L.-A. Amiot son dépôt de \$450 retenu en garantie de l'exécution de son contrat pour la construction du nouveau pavillon des roues à la station des pompes du bas niveau, son contrat étant exécuté.

3.—En réponse à M. l'échevin Dagenais, le surintendant informe la Commission que l'entrepreneur de la nouvelle conduite fait des progrès en tant qu'il s'agit de mettre son outillage en place, et il ne doute pas que le travail progressera rapidement sous peu.

4.—Soumis et lu un rapport du surintendant qui demande un crédit de \$50,000, à l'effet d'acheter 8,000 pieds de tuyaux de 30" à être posés à partir de l'avenue Atwater jusqu'à la Côte du Beaver Hall: cette section étant la première de la nouvelle conduite principale demandée l'année dernière. Ce crédit devrait être voté maintenant afin de permettre au département de commander immédiatement les tuyaux de façon à les avoir sur les lieux au moment de commencer l'ouvrage dès le printemps.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant d'affecter un crédit de \$50,000, à l'achat de 8,000 pieds de tuyaux de fonte de 30" tels que requis par le rapport du surintendant.

5.—Lue une lettre de M. Jas.-F. Thomas, renvoyée à cette Commission par le Conseil, *re cantilever* automatique.

Résolu: De la référer au surintendant.

6.—Lue une lettre de M. A. Saint-Martin, renvoyée par le Conseil à cette Commission, *re ouvrage pour les sans-travail*.

Résolu: De la déposer sur le bureau.

7.—Le surintendant rapporte que les dents en bois des roues de la turbine No 1 devraient être renouvelées immédiatement, ce qui coûtera environ \$500. Il rapporte aussi que l'ouvrage en brique dans la batterie No 3 des chaudières devra subir des réparations considérables.

Ordonné: De voir à ces réparations sans délai.

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 3 mars

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray et Ward.

DELEGATIONS

1.—M. l'ex-échevin G. DeSerres, président de l'École Technique de Montréal, se présente devant la Commission à l'appui de la requête du bureau de direction de ladite école, à l'effet de radier les lignes homologuées de la rue Chaussée, à partir de la rue Ontario jusqu'à une distance de 542 pieds vers le Nord.

Renvoyée à l'inspecteur de la Cité pour rapport et plan.

2.—M. Fleet, avocat, se présente de nouveau devant la Commission au sujet de la radiation de la ligne homologuée du côté Est de la rue Saint-Jean-Baptiste, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Paul.

Est soumis un rapport de l'inspecteur de la Cité à ce sujet.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recomman-

WATER COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of March.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Dagenais, Lévesque, Turner, Lamoureux and Roy.

1.—Submitted and read a letter from Roch Perreault, asking to be appointed pipe-layer.

Laid on the table.

2.—On the recommendation of the superintendent, it was

Resolved: To refund Mr. L. A. Amiot his deposit of \$450, retained in connection with his contract for the new boiler house, at the Low Level Pumping Station; he having completed his contract.

3.—In reply to Ald. Dagenais, the superintendent informed the Committee that the contractor for the new conduit was making good progress as far as placing machinery in position to do the work is concerned, and he had no doubt that the work will progress favorably in a very short time.

4.—Submitted and read a report from the superintendent asking for an appropriation of \$50,000 for the purchase of 8,000 feet of 30" pipe to be laid from Atwater Ave to Beaver Hall Hill; this being the first section of the new pumping main already asked for in previous years. That the money should be voted now, to enable the department to order the pipes immediately, so as to have them ready on the ground to start work in the spring.

Resolved: To report to the Council asking for an appropriation of \$50,000, to purchase 8,000 feet of 30" cast iron pipe, as per the superintendent's report.

5.—Read a letter from Mr. Jas. F. Thomas, referred by the Council to the Committee *re his self feeding cantilever machine*.

Resolved: To refer it to the superintendent.

6.—Read a letter from Mr. A. Saint-Martin, referred by the Council to the Committee *re work for the unemployed*.

Resolved: To lay it on the table.

7.—The superintendent reported that the wooden cog wheels of No. 1 Turbine wheel will have to be renewed immediately, the cost of which will be about \$500. Also, that the brick work in No. 3 battery of boilers will have to undergo considerable repairs.

Ordered: That he proceed with the repairs without delay.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 3rd of March.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette, Bumbray and Ward.

DELEGATIONS

1.—Ex-alderman G. DeSerres, president of the Montreal Technical School, appeared before the Committee in support of the petition from the Advisory board of said school, asking that the homologated lines of Chaussée street, from Ontario to a distance of 542 feet Northwards, be erased.

Referred to the City surveyor for report and plan.

2.—Mr. Fleet, advocate, again appeared before the Committee against the erasure of the homologated line on the East side of St. Jean-Baptiste street, from Notre-Dame to St. Paul street.

Submitted a report from the City surveyor, in this connection.

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That a report be made to Council recommend-

dant la radiation de la ligne homologuée du côté Est de la rue Saint-Jean-Baptiste, à partir de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue St-Paul; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

3.—Soumis et lus deux rapports de l'inspecteur de la Cité; un au sujet de la requête demandant la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer, à partir de la Place Jacques-Cartier jusqu'à la rue St-Dizier, et l'autre au sujet de la requête demandant l'élargissement de la rue Sainte-Thérèse (rue Le Royer), à partir de la rue St-Vincent jusqu'à la rue Saint-Gabriel.

M. Fleet, avocat, informe la Commission que les requérants qu'il représente sont en faveur de la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer.

M. J.-L. Perron, avocat, déclare que les requérants qu'il représente sont en faveur de l'élargissement de la rue Sainte-Thérèse (rue Le Royer), à partir de la rue Saint-Vincent jusqu'à la rue Saint-Gabriel.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant la radiation des lignes homologuées de la rue Le Royer, à partir du côté Ouest de la Place Jacques-Cartier jusqu'au côté Est de la rue Saint-Dizier; et, de plus, que le Département en Loi soit prié d'exercer les procédures légales nécessaires à cet effet.

4.—La question de la radiation des lignes homologuées de la rue Berri au Nord de la rue Ontario, ou de l'ouverture de ladite rue jusqu'à la rue Sherbrooke, est de nouveau prise en considération.

Après quelques explications de MM. les échevins Lavalée et Couture, représentants du quartier La Fontaine, ladite question est différée jusqu'à la prochaine assemblée pour plus amples informations.

5.—La question de la propriété de la Montée du Zouave est remise à la prochaine assemblée.

6.—M. l'échevin Lamoureux se présente devant la Commission et se plaint de l'état dangereux de l'avenue Hôtel-de-Ville.

L'inspecteur de la Cité informe M. l'échevin Lamoureux qu'il a mis ce matin des équipes d'hommes pour enlever la neige dans cette avenue.

7.—M. E. Tétreau, avocat, se présente devant la Commission et demande que la Ville soit représentée par les avocats de la Cité dans un "test case" actuellement pendante au sujet d'une barrière de péage située sur la propriété de la Ville à Youville.

M. le président recommande à M. Tétreau de s'adresser au président de la Commission des Finances.

8.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de faire subir un examen aux contremaîtres employés à l'enlèvement de la neige (*Service spécial*) relativement aux plaintes logées par la "Montreal Street Railway Co."

REQUETES, ETC.

9.—Des propriétaires des deux côtés de la rue Drolet, à partir de l'avenue Mont-Royal jusqu'à la rue Carmel, demandant l'expropriation de la rue Drolet, à partir de la rue des Carrières jusqu'à l'avenue Laurier suivant les dispositions de la charte de la Cité, articles 446 à 451.

Renvoyée à l'inspecteur de la Cité pour rapport et plan.

10.—De M. G. Bertrand, demandant une position comme contremaître dans le service de la Voirie.

Déposée sur le bureau.

11.—De MM. A. Ramsay & Son Co. et al, protestant contre l'état de la chaussée de la rue Saint-Paul, entre les rues des Inspecteurs et Chaboillez.

Renvoyée à l'inspecteur de la Cité.

12.—De MM. D. C. Derrom et G. L. Burland, demandant la permission de placer un fil télégraphique à travers de la rue Saint-Mathieu.

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit prié d'informer ces messieurs que la Ville ne peut accorder telle permission.

13.—De la "Montreal Street Ry Co.", offrant de conclure un arrangement avec la Cité, pour une période de trois à cinq ans, pour transporter la pierre de la carrière de la Corporation à Outremont, à raison de 50c la tonne à n'importe quel endroit de la Ville, dans un rayon de moins de

ing that the homologated line, East side of St. Jean-Baptiste street, from Notre-Dame to St. Paul street, be erased, and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary legal steps to that effect.

3.—Submitted and read two reports from the City surveyor anent the petition for the erasure of the homologated lines of Le Royer street, from Place Jacques-Cartier to St. Dizier street, and the other anent the petition for the widening of Ste. Thérèse (Le Royer street), from St. Vincent to St. Gabriel street.

Mr. Fleet, advocate, informed the Committee that the petitioners represented by him were in favor of erasing the homologated lines of Le Royer street.

Mr. J. L. Perron, advocate, stated that his petitioners were in favor of the widening of Ste. Thérèse street (Le Royer street), from St. Vincent to St. Gabriel street.

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the homologated lines of Le Royer street, from the West side of Place Jacques-Cartier to the East side of St. Dizier street, be erased; and, furthermore, that the Law Department be instructed to take the necessary proceedings to that effect.

4.—The question of erasing the homologated lines of Berri street, North of Ontario street, or the opening of said street to Sherbrooke street, was again considered.

After explanations from Ald. Lavalée and Couture, the representatives of La Fontaine ward, the matter was deferred until next meeting for further information.

5.—The question of property of the "Montée du Zouave" was deferred until next meeting.

6.—Ald. Lamoureux appeared before the Committee and complained anent the dangerous state of Hôtel de Ville Avenue.

The City surveyor informed Ald. Lamoureux that squads of men were engaged this morning in the removing of snow from said Avenue.

7.—Mr. E. Tétreau, advocate, appeared before the Committee, and asked that the City be represented by the City attorneys in a test case now pending anent "a toll gate" situated on the City's property in Youville.

The chairman asked Mr. Tétreau to apply to the chairman of the Finance Committee.

8.—*Resolved:* That the City surveyor be instructed to examine the foremen engaged in the snow removal (special service) concerning the complaints filed by the Montreal Street Railway Co.

PETITIONS, ETC.

9.—Proprietors on both side of Drolet street, from Mount Royal avenue to Carmel street, asking that Drolet street be expropriated, from Carrières street to Laurier avenue, according to the provisions of the City Charter, articles 446 to 451.

Referred to the City surveyor for a report and plan.

10.—From Mr. G. Bertrand asking for a position as foreman in the Road department.

Laid on the table.

11.—From Messrs. A. Ramsay & Son Co. et al., protesting against the state of St. Paul street roadway, between Inspector and Chaboillez street.

Referred to the City surveyor.

12.—From Messrs. D. C. Derrom, and G. L. Burland, asking permission to lay a telegraph wire across St. Mathieu street.

Resolved: That the City surveyor be instructed to inform these gentlemen that such permission cannot be granted.

13.—From the Montreal Street Railway Co., offering to make an agreement with the City for a period of from three to five years, for the carrying of stone from the Corporation quarry, at Outremont, at 50c per ton, to any part

6 milles, et de 10c par tonne pour chaque mille supplémentaire.

Référée à une sous-commission composée de MM. les échevins Larivière, Lapointe et O'Connell.

14.—De la Fédération Canadienne des Employés Civiques des ateliers de l'avenue DeLorimier, demandant de recevoir leur paye auxdits ateliers au lieu de venir la chercher à l'Hôtel de Ville.

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit prié de donner avis à M. Charpentier, le paie-maître de la Corporation, de payer à l'avenir ces employés aux ateliers.

15.—Des camionneurs, protestant contre l'état des rues. Renvoyées à l'inspecteur de la Cité avec instructions de faire tout en son pouvoir pour remédier à l'état des rues.

16.—Sur proposition de M. l'échevin Bumbray, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à régler la réclamation de M. H. Butler, inspecteur de drains, au montant de \$31 pour travail supplémentaire aux stations des pompes.

17.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de demander immédiatement des soumissions pour fournitures générales et travaux de pavages et trottoirs permanents pour le service de la Voirie durant l'exercice 1908.

18.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: Que la résolution de cette Commission, adoptée le 15 novembre 1907, priant l'inspecteur de la Cité de commencer le travail préliminaire de l'enlèvement de la neige (*Snow Special*) pour l'exercice 1907-1908 soit rescindée, et que cette Commission approuve la mesure prise par l'inspecteur de la Cité en faisant faire l'enlèvement de la neige à la journée, jusqu'à la fin de la présente saison.

19.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à enlever la neige et la glace du trottoir du côté Ouest de la rue St-Denis en face de la propriété de la Montée du Zouave, et d'en porter le coût au compte des propriétaires de cette montée.

20.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Cité soit prié de s'aboucher avec le Département en Loi, afin de s'assurer si les charretiers permanents au service de la Voirie doivent être payés à raison de \$18.00 par semaine ou à raison de 30c l'heure.

21.—Soumise et lue une opinion du Département en Loi au sujet de l'annulation du rôle pour l'élargissement de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville.—Propriété de M. Jos. Burrell.

Déposée sur le bureau.

RAPPORTS.

22.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet d'un compte reçu de la "Laurentian Granite Co., Ltd.," au montant de \$1,988 pour des blocs de granit.

Résolu: Que ladite réclamation soit rejetée, et que l'inspecteur soit prié d'informer ladite compagnie en conséquence.

23.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet de la réclamation de M. H.-W. Prendergast, au montant de \$25, pour travaux d'excavation *re* raccordement de drain en face du No 167 rue Ropery.

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à payer ladite réclamation, et d'en charger le montant au crédit des réparations pour égouts.

24.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement des montants suivants du crédit affecté aux trottoirs permanents complétés sous-mentionnés, à savoir:

Rue Aylwin, angle N.-E. de Ste-Catherine.	\$18.00
Rue Aylwin, angle N.-O. de Ste-Catherine.	18.38
Rue Cuvillier, angle N.-E. de Ste-Catherine.	9.92
Rue Cuvillier, angle N.-O. de Ste-Catherine.	6.87
	<hr/>
	\$54.07

et d'appliquer lesdits montants au parachèvement de trottoirs permanents suivants:

Angle Sud-Ouest des rues Joliette et Ste-Catherine	\$28.82
Angle Nord-Ouest des rues Joliette et Ste-Cathrine	25.25
	<hr/>
	\$54.07

25.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet du coût des ré-

of the City, within a radius of less than 6 miles, and 10c. per ton for each additional mille.

Referred to a sub-committee composed of Ald. Larivière, Lapointe and O'Connell.

14.—From the "Fédération Canadienne des Employés Civiques" of the De Lorimier avenue shops, asking that they be paid at said shops instead of coming to the City Hall.

Resolved: That the City surveyor be instructed to notify Mr. Charpentier, the pay-master of the Corporation, to pay in the future, said employees at their shops.

15.—From truckmen, protesting against the state of streets.

Referred to the City surveyor with instructions to do all he could to remedy the state of the thoroughfares.

16.—On motion of Ald. Bumbray, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to settle the claim of Mr. H. Butler, drain inspector, amounting to \$31, for extra work to pumping stations.

17.*Resolved:* That the City surveyor be instructed to call immediately tenders for general supplies and for paving works and permanent sidewalks for the Road Department for the year 1908.

18.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That the resolution adopted by this Committee the 15th of November 1907, instructing the City surveyor to proceed with the preliminary work for snow removal (*snow special*), for 1907-1908 be repealed, and that this Committee approve of the City surveyor's attitude in having the removal done by day's work until the end of this season.

19.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to remove snow and ice from the West side of St. Denis St., in front of the Montée du Zouave property and charge the cost of the removal to the proprietors of the same.

20.—*Resolved:* That the City surveyor be asked to confer with the Law Department and ascertain whether the permanent carters in the Road department should be paid \$18 per week or 30c. per hour.

21.—Submitted and read an opinion from the Law Department anent the annulling of the roll for the widening of Hôtel de Ville avenue. Mr. Jos. Burrell's property.

Laid on the table.

REPORTS.

22.—From the City surveyor anent a claim received from the Laurentian Granite Co., Ltd., amounting to \$1,988 for granite blocks.

Resolved: That said claim be rejected, and that the City surveyor be instructed to inform the Company accordingly.

23.—From the City surveyor anent Mr. H. W. Prendergast's claim for \$25 for excavating work and drain connection in front of No. 167 Ropery street.

Resolved: That the City surveyor be authorized to pay said claim and to charge the amount to appropriation voted for repairs to sewers.

24.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the following sums be varied from the appropriation voted for the undermentioned completed permanent sidewalks, to wit:

Aylwin street, North-East corner of Ste. Catherine	\$18.90
Aylwin street, North West corner of Ste. Catherine	18.38
Cuvillier street, North-East corner of Ste. Catherine	9.92
Cuvillier street, North-West corner of Ste. Catherine	6.87
	<hr/>
	\$54.07

And apply said sums to the completion of the following permanent sidewalks:

South-West corner of Joliette and Ste. Catherine streets	\$28.82
North-West corner of Joliette and Ste. Catherine streets	25.25
	<hr/>
	\$54.07

25.—From the City Surveyor anent the repairing cost of

parations à exécuter aux hangars, outils et voitures endommagés par le feu au clos de la rue McCord, le 18 février dernier.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un montant de \$1,500 soit pris à même la réserve spéciale des fonds d'assurance, pour réparer lesdits dommages.

26.—De l'inspecteur de la Cité, au sujet de la renumérotation de certaines rues.

Résolu: Que l'inspecteur de la Cité soit autorisé à renuméroter les rues mentionnées dans son rapport, en y ajoutant la rue Bleury et l'avenue Esplanade.

27.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la radiation des lignes homologuées de la rue Amity.

Question différée jusqu'à la prochaine assemblée; et MM. les échevins Laviolette et Martin, représentants du quartier Papineau, sont priés d'assister à cette assemblée.

28.—Soumis de nouveau le rapport de la Commission de la Voirie, renvoyé par l'ancien Conseil, au sujet de la demande de la "Montreal Star Publishing Company Limited", d'ériger une deuxième passerelle au-dessus de la ruelle des Fortifications.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que permission soit accordée à la "Montreal Star Publishing Co. Ltd.", d'ériger une deuxième passerelle à 50 pieds au-dessus du niveau de la ruelle des Fortifications pour les fins de communications entre les deux propriétés situées sur la ruelle des Fortifications, aux conditions imposées dans le règlement No 262, et, de plus, que la Commission des Finances soit priée de faire rapport en ce qui concerne les revenus que la Ville peut retirer par l'octroi de telle autorisation, et qu'un règlement soit préparé en conséquence.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE MENSUELLE DU 9 MARS

ORDRE DU JOUR

REGLEMENT

- 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame de Grâce. (Lavallée).

MOTIONS

- Giroux*—Pour amender la résolution relative à la nomination des Commissions pour 1908.
- Lapointe, L. A.*—Pour abroger la règle No. 63 relative à la question préalable.
- Lapointe, L. A.*—Pour un règlement au sujet d'un emprunt de \$5,000,000.

RAPPORTS

- Commission Spéciale de Législation.*—Suggérant certains amendements à la charte.

MOTIONS

- Laviolette.*—Pour abroger une certaine résolution du Conseil adoptée le 11 août 1907.
- Lévy.*—Pour un règlement *re* bibliothèque technique.
- Lapointe, L. A.*—Pour la nomination d'une Commission d'ingénieurs *re* construction de conduits.
- Leclaire.*—Concernant les sections 48 et 61 de la charte.
- Leclaire.*—Pour amender le règlement No. 260 concernant les bâtiments.
- Lavallée.*—Pour amender le règlement No 344 *re* trottoirs.
- Gadbois.*—Pour abroger certaines résolutions du Conseil.

REGLEMENTS

- 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement abrogeant le règlement No. 299 *re* pain. (Martin, M.)
- 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer des comtés du Sud de pénétrer dans la ville (Martin, J.-B.-A.)

sheds, tools and vehicles damaged by fire at the McCord street yard on the 18th of February last.

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$1,500 be taken out of the special reserve insurance fund in order to repair said damages.

26.—From the City surveyor anent the renumbering of certain streets.

Resolved: That the City surveyor be authorized to renumber the streets mentioned in his report by adding thereto Bleury street, and Esplanade avenue.

27.—From the City surveyor anent the erasure of the homologated lines of Amity street.

Consideration deferred until next meeting, and that Ald. Laviolette and M. Martin, representatives of Papineau ward, were invited to attend said meeting.

28.—Submitted again the Road Committee's report referred back by the previous Council, anent the petition filed by the Montreal Star Publishing Co., Ltd., asking permission to erect a second bridge over Fortification lane.

Resolved: That a report be made to Council recommending that permission be granted to the Montreal Star Publishing Co., Ltd., to erect a second bridge 50 feet over the level of Fortification lane, for communication purposes between the two properties situated on Fortification lane, on conditions enacted in by-law No. 263, and, furthermore, that the Finance Committee be asked to report as to the income the City might draw from the granting of such privilege, and that a by-law be prepared accordingly.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING, 9TH OF MARCH.

ORDER OF THE DAY.

BY-LAW

- 3rd reading of a by-law to annex N. D. de Grâce. (Lavallée).

MOTIONS

- Giroux.*—To amend resolution concerning the appointment of Committees for 1908.
- Lapointe, L. A.*—To repeal Rule No. 63 anent previous question.
- Lapointe, L. A.*—For a by-law in connection with a loan of \$5,000,000.

REPORTS

- Special in Legislation.*—Suggesting certain amendments to the Charter.

MOTIONS

- Laviolette.*—To repeal a certain resolution of Council of 11th Aug. 1907.
- Lévy.*—For a by-law *re* technical library.
- Lapointe, L. A.*—For a Board of Engineers *re* construction of conduits.
- Leclaire.*—Anent sections 48 and 61 of the Charter.
- Leclaire.*—To amend by-law No. 260 *re* buildings.
- Lavallée.*—To amend by law No. 344 *re* sidewalks.
- Gadbois.*—To repeal certain resolutions of Council.

BY-LAW.

- 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to repeal by-law No. 299 *re* bread. (M. Martin.)
- 1st, 2nd and 3rd reading of by-law to allow Southern Counties Ry. Co. to enter the City. (J.-B.-A. Martin.)

15. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270 concernant la voirie. (N. Lapointe.)
16. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet de nommer une Commission consultative. (Larivière.)
17. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33 re chiens. (Guay.)
18. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir un fonds de pension pour les employés municipaux. (Gadbois.)
19. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement à l'effet d'établir une bibliothèque publique. (Mercier.)

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.



SERVICE DE LA VOIRIE

Matériaux et Pavages

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au greffier de la Cité, et déposées à son bureau, à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, lundi, le 16 mars 1908, pour la fourniture de matériaux en général, matériaux pour trottoirs et pavages permanents, pour la fourniture et la pose de trottoirs et de pavages permanents, et pour la pose de pierre de bordure et de trottoirs en dalles, etc., requis par la Commission de la Voirie pour l'année 1908, tels qu'énumérés ci-dessous et plus amplement détaillés aux devis et blancs de soumissions qui pourront être obtenus avec tous les renseignements voulus au bureau de l'inspecteur de la Cité, à l'Hôtel de Ville.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur les formules fournies par le Département.

Les soumissions seront:

1. Pour la fourniture de matériaux en général, savoir: bois, ciment, brique, tuyaux et radiers en grés, ferronneries, fiches, peintures et huiles, huiles pour machines, fontes en fer et bouches d'égout, poix, goudron dualine, sable, et divers autres matériaux.
2. Pour la fourniture de pierre de bordure, pavés en granit et pavés artificiels, dalles de pierre pour trottoirs et traverses, dalles artificielles pour trottoirs, asphalte raffiné, carbonate de chaux ou poudre inorganique, et résidu de pétrole.
3. Pour la pose de bordure en pierre, de trottoirs et traverses en dalles de pierre, de trottoirs en dalles de composition et pavés artificiels.
4. Pour la fourniture et la pose de trottoirs en dalles de pierre, en dalles artificielles, en ciment, en mastic d'asphalte et en composition.
5. Pour la fourniture et la pose de pavages en asphalte, en asphalte et blocs, en pavés d'asphalte comprimé, en macadam bitumineux imperméable et en pavés de granit ou artificiels.

Les dépôts exigés, lorsque les quantités ne sont pas indiquées, sont nominaux. Les adjudicataires devront déposer un montant équivalent à dix pour cent. (10%), de la somme totale du contrat aussitôt que la quantité aura été fixée.

Les soumissionnaires devront fournir des échantillons, faute de quoi leurs soumissions ne seront pas prises en considération.

La Commission de la Voirie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune autre soumission.

Les soumissions seront ouvertes par le greffier de la Cité, en présence des intéressés, à la première assemblée de la Commission de la Voirie, qui suivra leur réception.

Par ordre,

L. O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HOTEL DE VILLE,
Montréal, le 6 mars 1908.

15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law to amend by-law No. 270 re roads. (N. Lapointe.)
16. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law for the appointment of an Advisory Board. (Larivière.)
17. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33 re dogs. (Guay.)
18. 1st, 2nd, and 3rd reading of a by-law to establish a civic pension fund. (Gadbois.)
19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law for the establishment of a public library. (Mercier.)

L. O. DAVID,
City Clerk.



ROAD DEPARTMENT

SUPPLIES AND PAVEMENTS

SEALED TENDERS addressed to the City Clerk, and deposited in his office in the City Hall, will be received up to twelve (12) o'clock noon, on Monday, the 16th day of March 1908, for the supplying of general supplies, materials for permanent sidewalks and pavements, and for the supply and laying of permanent sidewalks and pavements and for the laying of curbstone and flagstone sidewalks, etc., required by the Roads Committee during the year 1908, as named below, and more fully described in the specifications and forms of tender, which may be obtained with all necessary information at the office of the City Surveyor, in the City Hall, no tender will be entertained unless submitted on the said forms.

Tenders will be for:

1. General supplies, viz: lumber, cement, brick, vitrified clay pipes and inverts, hardware, spikes, paints and oils, lubricating oils, iron castings and gullies, coal tar, pitch, dualine, sand and sundry other materials.
2. Supply of curbstone, granit blocks, artificial paving blocks, flagstone for sidewalks and crossings, artificial flags for sidewalks, refined asphalt, carbonate of lime or inorganic dust, and petroleum residuum.
3. Laying curbstone, flagstone sidewalks and crossings, composition flag sidewalks and scoria blocks.
4. Supply and lay flagstone, artificial flag, cement, asphalt mastic and composition sidewalks.
5. Supply and lay asphalt, asphalt and block, compressed asphalt block, bituminous macadam waterproof and granit or paving block pavements.

Where no quantities are stated, the deposits asked for are nominal, the successful tenderers will have to deposit an amount equal to ten per cent. (10%) of the total amount of contract, as soon as the quantities are fixed.

Tenderers must furnish samples, otherwise their tenders will not be entertained.

The tenders must be accompanied by an accepted cheque for the amount mentioned on the form of tender, payable to the City of Montreal. The tenders will be opened by the City Clerk, in the presence of the interested parties at the first meeting of the Road Committee following their reception.

The Road Committee does not bind itself to accept the lowest or any tender submitted.

By order,

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, March 6th, 1908.

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS—TRANSFERS OF PROPERTIES

HOCHELAGA & JACQUES-CARTIER

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Number.	Date de l'enregistre- ment Date of registration.	Date du contrat Date of deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur Purchaser.	No. du cadastre Cadastral number.	Etendue—Area.	Rue Street.	Genre.— <i>a</i> — Description.	Prix Price.
St. Denis	142406	24 fév. 1908.	22 fév. 1908	Z. Mayrand	C. H. Lavallée	162-141 & 142	5350	105 à 109 Carrières & 634 à 646 Rivard	B	\$ 8700 00
St. Henri	142413	24 " "	2 " "	De J. A. Fortin	Ve O. Lahaie	P. S. 1626	656	Lenoir	L	Consid.
St. J. Bte	142414	24 " "	28 jan. "	Ve T. F. Larseneur	T. Gravel	320	1537	Ave Coloniale	B	1550 00
St. Denis	142419	24 " "	20 fév. "	L'Inst. Cath. des S. M. Prov. de Québec	P. Martin	672-1 & 2, 673-1 & 2, 676-1, 677-1 & 2	11121	De la Poudrière	L	1500 00
Hochelaga	142420	24 " "	21 " "	Suc. Hy Hogan	J. E. Desjardins	148-2293	2000	Montgomery	L	204 00
St. Denis	142429	24 " "	22 " "	C. J. Morris	A. Thibault	162-27	1650	1255 Berri	B	1250 00
St. Henri	142437	25 " "	21 " "	B. Cousineau	A. Cadieux	1531 & 1532	3600	1124 St. Antoine	B	2000 00
do	142439	25 " "	21 " "	The St. Hy L. Coy	H. Groulx	E. 1704-352	2330	528 à 530 Lime	L	249 00
St. J. Bte	142441	25 " "	15 " "	A. Guilbault	De G. Lalumière	271	1575	578 à 580 St. Hypolite	B	1800 00
St. Denis	142448	25 " "	19 " "	The St. D. L. Coy	O. Boivin	7-976	2750	Labelle	L	206 25
do	142452	25 " "	17 " "	J. Ferron	Delle M. Durocher	325-389	1575	St. Hubert	B	2800 00
St. J. Bte	142454	25 " "	20 " "	F. Lemoine	De J. F. McIntosh	P. 15-414 & 415	1829	999 St. Denis	B	5620 00
St. Denis	142455	25 " "	24 " "	O. Gagnon	C. Roy	7-484	2175	1700 à 1700a St. André	B	818 83
do	142457	25 " "	21 " "	The M. L. & M. Coy	De H. A. Demers	162-39 & 40	3300	1283 à 1289 Berri	B	1600 00
St. Henri	142464	25 " "	20 " "	La Cité de Montréal	De R. Reeves	1721-2 à 4	6750	St. Henry Park	L	4003 20
St. Denis	142468	25 " "	21 " "	P. Mainville	C. Dupont	1/2 N. 8-587	2500	1125 Huntly	B	400 00
do	142469	25 " "	22 " "	De H. A. Demers	E. Jobin	162-39 à 40	3300	1283 à 1289 Berri	B	3100 00
St. Marie	142476	25 " "	15 " "	De J. U. Emard	De E. Martel	166-294	2473	Frontenac	L	416 66
Hochelaga	142477	25 " "	24 " "	Suc. Hy Hogan	do	148-1825	2000	Montgomery	L	255 00
St. Denis	142479	25 " "	24 " "	The St. D. L. Coy	J. A. Bélanger	7-973	2750	Labelle	L	206 25
Hochelaga	142490	25 " "	21 " "	Suc. Hy Hogan	R. Paquin	148-1824	2000	Montgomery	L	255 00
St. Denis	142492	25 " "	20 " "	O. Martineau et al.	O. Martineau & Fils, Limitée	P. 2	173976	Carrières	L	68832 24
do	142499	26 " "	21 " "	J. Légaré	A. Lemieux	1/2 N. E. 331-109	2150	409 à 411a Brebeuf	B	3200 00
St. Henri	142501	26 " "	8 " "	T. St. Germain	C. Lamothe	1839	4000	33 à 33a St. Philippe	B	2800 00
St. Denis	142511	26 " "	13 " "	Les F. de l'Inst. Chr.	Nap. Desautels	339-297	2678	Fabre	L	669 00
St. Henri	142513	26 " "	12 " "	F. P. Primeau	J. M. Aumond	1703-212, 3413-113	1500	47 à 49 Ste. Marie	B	1700 00
St. Cuné- gonde	142517	26 " "	25 " "	Ve Jos. Gareau	J. P. Tremblay	386-199a, 386-200a	1915	24 à 24a Souvenir & 3 à 7 Ave Pacifique	B	8700 00
St. Denis	141518	26 " "	25 " "	C. Massy	A. Dagenais	1/2 N. O. 8-699	2617-6	1634 Labelle	B	1620 00
do	142552	27 " "	18 " "	V. E. Brien	De A. Beaulieu	328-469	2375	Boyer	L	950 00
do	142554	27 " "	26 " "	H. Dufault	C. H. Lavallée	1/2 S. E. 331-175	1837-3	Chambord	B	2650 00
do	142555	27 " "	22 " "	A. A. Kirby	S. Aranovitch	488-314	2850	Boyer	L	725 00
Duvernay	142560	27 " "	26 " "	De V. Vallières	S. Bricault	10-89	2162	1033 à 1033a Boyer	B	3400 00
St. Denis	142583	28 " "	18 " "	The A. P. L. Coy	Jos. White	5-38	2625	Dufferin	L	275 00
Duvernay	142599	28 " "	3 " "	J. A. Aubin	J. E. Bayard	11-51	2162	1165 à 1167 St. André	B	3000 00
do	142600	28 " "	23 jan. "	B. Malo	E. Savatonio	1-263	2575	86 à 88 Marquette	B	3100 00
St. Denis	142602	28 " "	10 " "	A. Cardinal	De F. Motard	8-774	5020	Labelle	L	400 00
St. J. Bte	142606	28 " "	27 fév. "	Ve M. A. Bernard	A. Lemieux	15-354	2375	1121 à 1123 St. Denis	B	4925 00
do	142607	28 " "	27 " "	do	H. A. Lemieux	15-353	"	1125 à 1127 St. Denis	B	5375 00
St. Denis	142612	29 " "	28 " "	T. Dupras	L. Lausier	7-319	2725	1640 à 1642a St. Hubert	B	3000 00
St. Marie	142618	29 " "	7 août 1907	J. U. Emard	E. Greenwood	166-92	2425	Frontenac	L	900 00
do	142619	29 " "	20 " "	De F. L. Béique	do	166-83 & 91	4940	Harbour	L	1310 00
do	142620	29 " "	24 " "	Sir L. A. Jetté	A. Gillen	166-163 & 164	3773	do	L	1000 00
do	142621	29 " "	30 oct. "	S. Skinner	do	166-175	1670	224 Harbour	B	2000 00
St. Henri	142627	29 " "	17 fév. 1908	E. Soucy	M. Campbell	P. 1674-32, P. 1674-32	3125	132 Cazalais	B	10500 00
St. Denis	142634	29 " "	28 " "	S. D. Vallières	De L. N. C. de Cour- ville	162-31 & 32	3300	94 à 96 Pontiac	B	3000 00

MUTATIONS DE PROPRIÉTÉS. *Suite.* — TRANSFERS OF PROPERTIES. *Cont.*

MONTREAL-EST

MONTREAL-EAST.

Quartier Ward.	No. d'enregistrement Registration Numb-r.	Date de l'enregist. Date of registration.	Date du Contrat Date of Deed.	Vendeur Vendor.	Acquéreur. Purchaser.	No. du Cadastre Cadastral Number.	Etendue.— Area.	Rue Street.	Genre.—a.— Descrip	Prix. Price.
St. Louis	71205	24 fév. 1908.	20 fév. 1908	Delle A. Robin.....	Delle A. E. M. Scott..	869-5.....	895	81 Ave Coloniale	B	1800 00
Lafontaine..	71207	24 " "	18 " "	J. Hurteau.....	De E. Gosselin.....	1207-5.....	5500	646 à 656 St. André..	B	11000 00
St. Laurent.	71209	24 " "	17 " "	F. A. McRae.....	A. P. Bastable.....	14-30-1, 14-31-1.....	1371	50 à 52 St. Emélie..	B	3280 00
St. Jacques .	71217	25 " "	20 " "	A. Letondal.....	De A. Lemieux.....	485.....	3311	147 à 151 St. Catherine	B	25000 00
St. Louis....	71226	26 " "	19 " "	De L. Martin.....	G. W. Sadler.....	P. N. O. 922.....	1216	912 Ave H. de-Ville.	B	2100 00
do	71227	26 " "	21 " "	De G. H. Gadbois..	M. Diamond.....	903-163.....	1440	128 Drolet.....	B	3000 00
Papineau ...	71233	27 " "	" "	De A. Loranger.....	F. Loranger.....	1224-45.....	1886	Dumont.....	L	400 00
St. Laurent.	71237	27 " "	26 " "	T. Kirk.....	De E Mireau.....	459.....	2808	183 à 187 Dorchester..	B	2069 41
do	71238	27 " "	26 " "	De E. Mireau.....	H. Astrofsky.....	459.....	2808	do	B	5500 00
do	71242	28 " "	24 " "	H. W. Prendergast..	B. J. Hayes et al ...	P. 48-40.....	2600	130 à 132a Ave Parc.....	B	11000 00
St. Louis ...	71243	28 " "	20 " "	De E. N. Blackburn.	De M. Held.....	326.....	1640	46 à 50 Drolet...	B	3100 00
Papineau....	71248	28 " "	6 déc. 1908	L. Gravel et al.....	De N. Major.....	1101-102.....	4407	541 à 545 Plessis.	B	3600 00
St. Marie....	71250	28 " "	26 fév. "	L. B. Durocher.....	A. Lalumière.....	1467-5.....	1551	502 à 504a Ontario.....	B	1240 80
St. Louis....	71251	29 " "	25 " "	I. Cotton.....	M. Lasken et al.....	P.N.O. 902-81, 902-82-1, 902-86 2, 902-87-1, 902-88-1.....	1674	64 à 68 Drolet....	B	7300 00
St. Louis....	71253	29 " "	15 " "	A. Seers.....	M. Padvoll.....	902-79.....	1728	46 à 50 Drolet....	B	6550 00
Lafontaine..	71255	29 " "	" "	A. Martineau.....	De T. Payette.....	1014-3.....	2432	502 à 504a Beaudry..	B	8006 00
St. Louis ..	71257	29 " "	20 " "	De M. Held.....	De H. Lacas.....	326.....	1640	185 Cadieux....	B	4250 00
do	71258	29 " "	6 " "	D. Weinstein.....	B. D. Adelman et al..	849.....	2295	377 à 379a St. Dominique	B	3700 00
do	71260	29 " "	29 " "	De L. Demers.....	R. J. Demers.....	528.....	3671	222 à 226 Cadieux..	B	Consid.
do	71261	29 " "	6 ma. "	S. Ritchston.....	H. Cohen.....	780-10.....	1771	70 St. Norbert...	B	2400 00

MONTREAL-OUEST

MONTREAL-WEST.

St. André...	145147	24 fév. 1908...	10 fev. 1908	Sherif de Montréal...	W. L. Maltby.....	½ N. O. 1609.....	1901	31 à 33 Richmond Sq..	B	3400 00
Ste. Anne...	145157	26 " "	21 " "	A. E. Ogilvie.....	J. Costigan.....	1171 & 1172.....	11155	850 à 858 Notre Dame..	B	10500 00
St. George ..	145172	28 " "	21 " "	De A. Fisher.....	The McGill Chapter of the Delta Upsilon Fraternity.....	1790.....	3484	305 à 311 26 McTavish....	B	11000 00
do	145175	29 " "	15 " "	De C. Chaussé.....	De F. H. Blanstein & Co	P.N.E. 1822-2.....	4566	Prince Arthur	B	18500 00
St. André...	145177	29 " "	17 " "	J. Dyer.....	F. Yungfut.....	1636-13, P.N.E. 1636-12	2832	365 St. Antoine..	B	4300 00
St. Anne...	145181	2 mars "	23 " "	T. McCormack et al.	The Mt. Loan & M. Co	1007.....	5112	159 Richardson.	B	700 00

a { B—Bâtisse ; Building.
L—Lot ; terrain vague.

P. TERRAULT,

Régistrare de la Ville.—Registrar.

Par A. SAUVÉ.